

FÉTERNES infos

BULLETIN MUNICIPAL N°24 | MAI 2022 > DÉCEMBRE 2024



Sommaire

Mot du maire p. 3

MAIRIE

Etat civil.....	p. 4
Ressources humaines.....	p. 5
Rénovation de la salle des Fêtes.....	p. 7
Finances.....	p. 16
Ecoles et jeunesse.....	p. 19
Travaux.....	p. 23
Cimetière.....	p. 24
Embellir la commune.....	p. 25
L'enjeu des eaux pluviales.....	p. 28
Sécurité.....	p. 30
Animations.....	p. 32
100 ans de la Chapelle Champeillant....	p. 36
Forêt.....	p. 38
Environnement.....	p. 40
Urbanisme.....	p. 42
Cérémonie.....	p. 44
Chemins ruraux.....	p. 50
Patrimoine.....	p. 52

CCAS..... p. 55

DOSSIER SPÉCIAL

Plateau de Champeillant..... p. 56

HOMMAGE

à André Jordil..... p. 58

INFOS DIVERSES..... p. 60

Horaires mairie
Agence postale
Déchetterie
Bibliothèque

INFOS

Responsable publication :
Maxime Julliard
Crédits photos : les élus
Création et impression :
FILLION imprimerie - Allinges
Nombre d'exemplaires : 800 ex

Il y a 100 ans, le Féternes de 1924

Féternes compte 986 habitants en 1924. La commune étant étendue, c'est autant de petits villages qui la composent avec près d'une bonne vingtaine de hameaux. A cette époque-là, la commune compte 4 écoles afin de répondre au mieux à cette mosaïque de hameaux. Ainsi on les retrouve à Féternes-Vieux, Flon, Chez-Portay et au Chef-lieu.

POLITIQUE LOCALE

En 1924, le maire Eugène Dessaix est entouré de son adjoint Henri Eugène et des conseillers Henri Boujon, Eugène Besson, Jules Boujon, François Bordet, Pierre Bugnet, Célestin Cuillery, Edouard Echernier, Louis Gurnel et Isidore Trabichet.

L'IMPORTANCE DE L'AGRICULTURE

En 1924, la majorité des Féterniens vivaient de l'agriculture. Autrefois, la polyculture et l'élevage d'animaux étaient la règle générale. Chaque famille possédait ses 2 ou 3 vaches de subsistance qui lui fournissaient le lait quotidien et un apport financier appréciable en plus des divers lapins, poules... Dès la fin de la traite matinale, ils descendaient tous les bidons au Pèse-Lait, où le collecteur effectuait la pesée des différentes boilles avant d'inscrire sur un carnet le nombre de litres de lait fourni par chaque famille. Le lait était rémunéré au mois. Le lait était ensuite emmené à la fruitière, il y en avait 2 sur la commune (Féternes-Vieux et Flon) pour être transformé notamment en fromage. La société fruitière « Union Traverses » alors présidée par Louis Gurnel et la société coopérative « Union agricole » présidée par Auguste Echernier. Du côté des vignes c'est la fin de l'âge d'or et le début du déclin avec les ravages causés par les maladies et le manque de moyens humains dans des pentes assez hostiles pour beaucoup d'entre eux.

UNE ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE QUI N'EST PAS EN RESTE !

En 1924 à Féternes, on ne dénombre pas moins de 14 cafés et restaurants ! Bien souvent ce sont de petits espaces aménagés autour d'une cuisine mais certains sont plus imposants.

La commune compte trois boulangeries tenues par messieurs Edouard Dessaix, André Duffour et Maurice Jordil, tandis que la boucherie est quant à elle propriété de monsieur Dutruel. Un meunier est même recensé, il s'agit de monsieur Duffour qui exerce en parallèle de cette activité le métier de scieur. Le battage du blé est réalisé par Emile Besson et Louis Boujon.

Trois épiceries permettent aux habitants de se fournir à proximité. Celles-ci sont tenues par Edouard Dessaix, Noël Grobel, Louis Hauteville et André Duffour.

Du côté de l'artisanat, la commune compte 3 maçons (Messieurs Val-loud, Dutruel et Blanc) et pas moins de 4 charpentiers dont messieurs Béchet et Deflon.

Monsieur Boujon quant à lui est charron. Ses connaissances à la fois dans le domaine du bois et de la métallerie, lui conférait une place importante dans le village. Nombreux sont ceux qui venait le trouver à son atelier pour réparer les engins agricoles et chars à bœufs, outils indispensables au travail quotidien ! Marie Boujard alors forgeron est d'une aide précieuse pour monsieur Boujon.

Du côté vestimentaires, la commune n'est pas en reste et compte alors 2 cordonniers en la personne de messieurs Chappuis et Million et six couturières : mesdames Bochaton, Boujon, Chappuis, Besson, Dutruel et Marchand. Plus atypique, la fabrique de vaisselle de monsieur Jean-Marie Chappuis.



Le char, un élément indispensable pour les foins.

Le mot du Maire



Chers amis,

Je suis très heureux de pouvoir m'exprimer à travers l'édition de ce bulletin municipal plus conséquent qu'à l'accoutumé. En effet, depuis des dizaines d'années, nous avons pris comme habitude de faire paraître le bulletin municipal au mois de juin. Cependant pour une meilleure compréhension et explication des réalisations et des enjeux, nous avons décidé de revoir cette habitude de publication pour le faire correspondre aux années civiles. Désormais le bulletin municipal paraîtra en janvier. Aussi c'est pour cette raison de rattrapage que le bulletin que vous avez en main revient sur une période plus longue, allant de **juin 2022 à décembre 2024**.

La parution du bulletin municipal demeure, malgré une profonde transformation des moyens de communication, un moment toujours important qui nous permet de prendre le temps de revenir sur les réalisations et développer les réflexions qui accompagnent les projets municipaux.

Depuis 2020, le conseil municipal est à pied d'œuvre pour répondre au mieux à vos attentes et avec pour objectifs de conforter notre Chef-Lieu comme un pôle central de notre commune, de préserver notre cadre de vie rural et d'adapter nos structures au dimensionnement de notre village.

Conforter notre Chef-Lieu pour en faire un véritable pôle structurant de notre commune, lui qui n'est pas le centre historique doit s'affirmer comme espace principal d'attraction des activités quelles soient sportives, culturelles, médicales et nous espérons commerciales. Pour ce faire la commune dispose de peu de levier : valoriser son parc bâti et/ou acquérir du foncier. C'est sur ces deux aspects que le conseil a travaillé et qui permet aujourd'hui de disposer d'un cap clair pour aménager notre cœur de village et renforcer son attractivité.

Préserver notre cadre rural qui nous est envié tant nous avons la chance d'avoir une commune étendue et riche de sa diversité environnementale. Nous sommes confrontés à des crises importantes dans nos forêts, une nouvelle approche des cours d'eaux de la part des propriétaires, un renforcement des déplacements doux qui font la part belle à nos chemins ruraux et notre patrimoine si ceux-ci sont

bien entretenus... Tant de défis auxquels nous devons faire face collectivement aussi bien pouvoirs publics que propriétaires privés. Le cadre de vie c'est également notre capacité à fédérer et à créer de la cohésion autour d'une véritable politique d'animation mettant en avant nos valeurs, nos traditions et notre histoire.

Adapter nos structures, faire en sorte que l'important développement que nous avons subi ces dernières années soit mieux maîtrisé. La planification, l'anticipation, nous permettront d'adapter nos actions en fonction des besoins. Qu'il s'agisse de la création des maillages de chemins nécessaires, de la sécurisation de nos voiries, de la préparation de nos réseaux aux intempéries de plus en plus intenses... cela passera inévitablement par le futur plan local d'urbanisme. Vous l'aurez compris, la ligne de conduite est claire et le cap est tenu. Malgré les incertitudes internationales et nationales qui se répercutent inévitablement sur la gestion de la commune, nous continuons d'agir à moyens contraints mais avec dynamisme et volonté.

Avant de vous laisser parcourir les pages de ce bulletin municipal, je souhaitais revenir sur cette année 2024 qui fut pour Féternes, une année de souvenirs. Souvenirs émouvants des tragédies des rafles de février et mai 1944, souvenirs émus des 100 ans de la chapelle de Champeillant et bien évidemment comment ne pas évoquer le souvenir commémoré main dans la main avec les descendants de l'équipage du Denny-Boy qui atterrit en urgence en juillet 1944. Ces moments de rassemblement et de commémoration autour de notre commune et de son histoire, sont le ciment essentiel de notre vie en communauté et de l'intégration par ce que nous sommes des nouveaux habitants de notre commune. Bonne et heureuse année 2025 à vous et à vos proches. Quelle soit synonyme de santé, de cohésion et d'espérance.

Bonne lecture et à bientôt dans le village.

Le Maire
JULLIARD Maxime

Etat Civil

Ce bulletin retrace la période allant du mois de mai 2022 au 1^{er} décembre 2024.

Au cours de cette période nous avons eu le bonheur de célébrer les 100 ans de 2 Féterniantes :

- Irène Echernier née le 8 juillet 1923
- Hélène Mayer née le 29 octobre 1923



Nous avons également une pensée pour René Bohy, qui nous a quitté le 9 août 2023. Né en 1924, il était à l'aube de ses 100 ans. Toujours le sourire, plein d'humour, il était devenu une figure du Chef-Lieu. Nous avons eu plaisir à l'associer à la plantation du verger communal avec les enfants.



Décès

2022

- François Béchet le 16 mai
- Anna Coppier le 29 juin
- Henri Béchet le 30 juillet
- Alice, Jeannie Trabichet le 12 octobre
- Maryse Chessel le 15 octobre
- Maurice Bouvard le 8 novembre

2023

- Reine Decurninge le 4 février
- Giselle Decurninge le 19 février
- Antoine David-Chaux le 3 mai
- René Bohy le 9 août
- Christian Command le 19 juillet
- Annie Dubois le 20 septembre
- Karim Oualiken le 7 octobre

- Jean-Urbain Colloud le 4 décembre
- Marie-Thérèse Ducret le 15 décembre
- Yves Bordet le 25 décembre

2024

- Denis Hermand le 21 mars
- Alexandre Visbecq le 14 juillet
- Marguerite Hauteville le 16 juillet
- Julien Beck le 6 août
- André Jordil le 28 septembre
- Christel Félisaz le 2 octobre
- Josiane Larpin le 3 octobre
- Hélène Portay le 11 novembre
- Jean-Claude Pépin le 18 novembre
- Martine Cadinot le 4 décembre

Naissances

2022

- Martin Calcoen le 10 juin
- Lepault
- Lena Coelho Da Silva le 16 août
- Nino Sanguinetti le 11 septembre
- Léna Manzoni le 13 septembre
- Gabriel Paris-Baudu le 15 novembre
- Timao Perrimond le 24 novembre
- Thiago Jaccard le 5 décembre
- Bradley Villard le 7 décembre
- Noah Delcourt le 9 décembre
- Roméo Charpin le 11 décembre

2023

- Gabriel Gallay le 19 janvier
- Liv Degardin le 6 mars
- Lenny Delalex le 30 mars
- Tylio Béchet le 2 avril
- Mahé Grimaud Le Caillec le 13 avril
- Alix Willemin le 19 avril
- Adam Duss Pierret le 1^{er} juin
- Lorenzo Delsol le 29 juillet
- Elliott Juillard le 5 août
- Mylo Garnier le 31 août
- Michel Lebecq le 3 septembre
- Enzo Aziz Pothuon le 10 septembre
- Mya Di Bella le 11 octobre
- Lana Ferrand Clon le 3 novembre
- Lise Wisson le 6 novembre
- Jade Dewulf Castillon le 15 novembre
- Pharell Guilbert le 13 décembre
- Zélie Lehericy le 14 décembre

2024

- Téa Curie le 8 janvier
- Anouck Gruel le 25 février
- Mélie Golmard le 2 mars
- Nina Durand le 8 mars
- Gauthier Lesage le 12 avril
- Octavia Lefevre Mayer le 25 avril
- Romy Schweitzer le 25 avril
- Bloom Bertrand Bonsignori le 25 avril
- Line Sache le 19 mai
- Jade et Timéo Dourbecker le 31 mai
- Dorian Ducret le 13 juin
- Maïa Besson le 10 août

- Maëlo Rossi Malezieu le 20 août
- Athéna Ferrari le 11 septembre
- Rachel Patin Peyrot le 18 septembre
- Myla Bechet le 2 octobre
- Hugo Mousseaux le 15 octobre
- Maylon De Rycke le 14 novembre
- Livio Manzoni le 22 novembre
- Giulia Coffy le 8 décembre
- Travis Gbaka Linares le 13 décembre
- Mélia Delalex Guerra le 20 décembre
- Sohan Renevier le 20 décembre

Mariages

2022

- Loïc David-Rogeat et Annabelle Ferreira le 4 juin
- Frank Moser et Justine Lacroix le 16 juillet
- Michel Peillex et Nadège Guillemain le 6 août
- Angelo La Greca et Murielle Devred le 9 août
- Jimmy Duffour et Milena Vitali le 1^{er} septembre
- Tom Hache et Amélie Debessel le 2 décembre

2023

- Sébastien Socquet-Juglard et Pascale Foti le 11 février
- Pierre Baras et Anne Genin le 1^{er} juillet
- Alexandre Vercellini et Virginie Renaux le 1^{er} juillet
- Romain Baldassarre et Johanna Vesin le 22 juillet
- Bastien Robo et Julie Curdy le 29 juillet
- Anthony Félisaz et Laura Huneau le 19 août
- Yoan Morand et Charlotte Peillex le 26 août
- Jérémy Lopes Da Fonte et Laetitia Pommery le 26 août
- Damien Souque et Vanina Legagneur le 16 septembre
- Pascal Bron et Carole Piron le 4 novembre
- Nans Cassina et Emilie Richard le 9 décembre

2024

- François Jaccard et Marion Lebow le 24 février
- Renaud Liska et Jenifer Pechoux le 24 février
- Anthony Cavenel et Blandine Gagnaire le 30 mars
- Alexandre Visbecq et Yaneth Lopez Yerbales le 20 avril
- Anibal Guerra et Anaïs Delalex le 15 juin
- Damien Blanc Depotex et Sandrine Dupont le 7 juin
- Mickael Pellet et Sophie Mousseaux le 22 juin
- Kristopher Degardin et Cyrielle Clerc le 21 septembre
- Germain Ducret et Loïcia Durand le 3 octobre

Ressources Humaines

Du côté des services

Les services municipaux sont organisés en 4 grands services, le tout sous l'autorité des élus et de la directrice générale des services.

Administratif

2 agents en plus de la directrice générale assurent les fonctions administratives (tenue des registres d'état-civil, gestion des dossiers d'urbanisme, comptabilité, accueil du public, renseignements divers...). 1 agent est en charge de l'agence postale. L'agence postale est un service essentiel qu'il convient de maintenir. Pour rappel, la mairie de Féternes met à disposition des locaux et recrute un agent pour la gestion de l'agence postale. L'agent est donc rémunéré par la commune, qui assure aussi les frais liés aux locaux. En échange La Poste verse 1'185€ par mois pour couvrir **partiellement** les frais. Tout comme la Mairie, l'agence postale dispose d'horaires d'ouverture important, par rapport à certains de nos voisins. Elle est notamment ouverte le samedi matin et le mercredi jusqu'à 19h. Le temps de fermeture au public permet à l'agent d'accueil de faire son travail de façon plus concentré.

Technique

2 agents composent le service. L'été un emploi saisonnier vient les aider dans leurs différentes missions, qui ne manque pas. La commune étant la 2^e plus vaste du plateau de Gavot.

Périscolaire/Entretien des bâtiments

2 agents sont chargés de la gestion des temps périscolaires (cantine et garderie), ainsi que d'une partie de l'entretien des bâtiments. Un autre agent est lui préposé au nettoyage des bâtiments communaux (écoles, vestiaires de football...). Deux agents sont en renfort sur le temps de midi pour faciliter le service de cantine.

ASTEM

Les ATSEM sont des agents municipaux, donc rémunérés par la Mairie, et qui travaillent auprès des institutrices de maternelle. Leur rôle est d'apporter une assistance technique et éducative à l'institutrice. 3 ATSEM sont présentes à Féternes.

Dans les années 50 la commune comptait 3 agents communaux : un secrétaire de mairie, un fontainier-cantonnier et un garde champêtre... et oui déjà à l'époque alors que le respect de la ruralité, de la propriété privée et le civisme étaient plus important qu'aujourd'hui. **Ça laisse songeur...**

Du côté des élus

- Depuis le 13 septembre 2023, Didier Lacroix a été désigné deuxième adjoint par le conseil municipal en remplacement de Bernard Ducret. Le conseil en a profité pour réorganiser les délégations des uns et des autres. Didier Lacroix restera en charge de l'environnement tandis que Valérie Boulet devient conseillère déléguée à l'urbanisme. Le reste des adjoints, conseillers délégués et leurs prérogatives restent inchangés.
- Monsieur Le Maire et l'ensemble du conseil municipal remercient très sincèrement Géraldine Lacroix pour son engagement en tant que conseillère municipale entre 2020 et 2024. Géraldine Lacroix a fait le choix de quitter son engagement municipal en mai 2024. Nous avons pu compter sur son dynamisme et sa créativité, qu'elle n'a eu de cesse de mettre au profit des féternians. On lui doit plusieurs initiatives à destination des jeunes féternians et bien évidemment la plus marquante aura été celle des Galets de l'Avent ! **Vous avez pu voir que ce départ ne signifiait pas l'arrêt de son investissement aux côtés de la mairie et de la commune** comme en atteste son engagement lors des commémorations du B17, du marché de Noël ou encore des décorations de Noël du village (galets, volets...). L'ensemble du conseil municipal la remercie et lui souhaite le meilleur. Merci Géraldine pour tout ce que tu nous as apporté durant ces quatre années.

DISPARITION DE CHRISTEL FÉLISAZ

Le 2 octobre 2024, c'est avec une immense tristesse que nous avons appris le décès de Christel Félisaz, conseillère municipale.

Christel était engagée au sein du conseil municipal depuis 2020. Elle avait été l'une des premières à accepter de participer à cet engagement public dans le but d'améliorer la qualité de vie des jeunes féternians et soutenir le tissu associatif. Ces deux fils rouges, elle les garda jusqu'au bout au plus profond d'elle.



Son côté créatif et inventif, l'inspira très rapidement pour mettre en œuvre différentes actions en faveur des jeunes notamment de la garderie. Ainsi elle s'est dévouée bénévolement pour intervenir tous les lundis soir en garderie afin de proposer des ateliers manuels aux enfants. Cette mission elle lui tenait à cœur, et pour le comprendre il suffisait de voir avec quelle minutie elle préparait ces ateliers, rien n'était laissé au hasard ! le respect du calendrier était également un impératif auquel elle tenait. De ces ateliers surgira des masques pour carnaval, des décorations pour égayer la cantine et la salle périscolaire et également à destination des événements de l'année comme Halloween, octobre rose, Pâques, ou encore Noël. Son objectif était que les jeunes soient fiers de leurs réalisations, fiers que celles-ci soient exposées, et surtout fiers de pouvoir les ramener à la maison.

Christel avait également participé activement à la mise en place de plusieurs temps forts visant à rassembler notre commune. Membre de la commission qualité de vie, elle fut une actrice du grand retour de la mi-août, de la mise en place des vendredis festifs pour lesquelles elle attachait une attention particulière à être présente pour chaque association, ou encore plus récemment le marché de Noël pour lequel ses décorations permettaient de nous plonger dans l'univers de cette période de fête.

Christel avait à cœur son rôle d'élue, elle tenait à remplir l'ensemble des fonctions qui en sont directement rattachées. Aussi malgré la douleur de la maladie elle mettait un point d'honneur à tenir le bureau de vote, ou encore être présente au conseil municipal. Dans cette enceinte, elle

n'hésitait pas à prendre des positions tranchées et affirmées. Sa constance dans ses engagements et ses priorités ont fait d'elle une conseillère municipale de grande valeur. Serviteur dévouée de notre commune, elle était avant tout une femme de cœur et de générosité. Deux caractéristiques qui ont irradié l'équipe municipale dans les bons moments comme dans ceux plus difficiles. Elle nous a donné une leçon de courage et de ténacité face à la maladie dont elle ne se plaignait jamais malgré les souffrances. Sa force était de se concentrer sur les autres pour avancer en recherchant le positif. Toujours prête à tendre la main, elle portait en elle une réelle empathie.

Malgré la maladie, elle accomplissait très consciencieusement ses responsabilités, portant en elle cette sagesse qui la définissait si bien. La commune de Féternes perd une élue dévouée et une femme de valeur. Son héritage de solidarité et d'humanité continuera de vivre à travers tous ceux qui l'ont connu ou qui ont eu le bonheur de la côtoyer.

Ce simple hommage ne peut être exhaustif tant nous avons pu partager de choses avec Christel avant et pendant le mandat. Le conseil municipal est en deuil de la perte de l'un de ses membres, tout comme l'ensemble de la commune.

Merci Christel pour ce que tu nous as apporté. Le conseil municipal lui rend hommage et témoigne à la famille et plus particulièrement à Pascal, Anthony, Ali-zée et Ethan, ses plus sincères condoléances.



Rénovation de la salle des fêtes



Inauguration le 29 juillet 2023

Samedi 29 juillet 2023, vous avez été nombreux à assister à l'inauguration des travaux de rénovation de la salle des fêtes qui porte désormais le nom de Denis Chappuis. Maire durant 18 ans de 1977 à 1995, Denis Chappuis fut avec ses équipes à l'initiative de la construction de ce qui était à l'époque en 1987 une salle de musique pour la fanfare. Petit à petit, celle-ci a muté pour en devenir une véritable salle polyvalente capable d'accueillir simultanément ou successivement de nombreux services publics (périscolaire, pompiers, vestiaires de football, bibliothèque, garages communaux...)



Le Maire et la famille de Denis Chappuis ont dévoilé une plaque plaçant la salle sous son nom.

L'inauguration était placée sous le signe de l'hommage à ce maire honoraire qui a tant œuvré pour la commune comme l'a rappelé l'exposition disponible dans la salle des fêtes. Une plaque a été dévoilée par la famille et le Maire à l'entrée de la salle. Dans son discours, le Maire a pris le temps de rappeler l'historique de la salle avant de préciser les travaux récemment réalisés. En 6 mois la salle des fêtes s'est transformée pour désormais devenir un outil performant au service des associations du village et par conséquent à l'ensemble des féterniants.



Le Maire accompagné des anciens élus du temps des 3 mandats de Denis Chappuis. Étaient absents et excusés : Maryse Dutruel et Jean Urbain Colloud.

Au total c'est 1'145'000 € d'investis pour réhabiliter cette salle d'un point de vue énergétique (remplacement des huisseries, des fenêtres, des systèmes électriques...) mais également d'un point de vue pratique avec le réaménagement de la salle principale pour la conformer aux normes de sécurité et l'aménagement du sous-sol. Désormais au sous-sol se trouvent **deux salles pour l'office du tourisme intercommunal, une salle pour les associations et une salle avec un sol souple pour les activités de type gym, yoga...**

Tous ces travaux ont été rendus possibles par l'énergie de l'ensemble de la mairie, agents comme élus, mais aussi des entreprises et des différents partenaires financiers (l'Etat, Département de la Haute-Savoie, Syane et Communauté de communes pays d'Evian - vallée d'Abondance). La suite de l'inauguration s'est déroulée en musique avec les groupes les Call Back et Sang d'Encre - Rock Celtique le tout autour d'un verre et d'un bon casse-croûte servis par les Donneurs de Sang et les chasseurs. Maintenant à nous tous de faire vivre cette salle en s'y fabriquant des souvenirs collectifs. Dans les pages suivantes, nous vous laissons vous replonger dans la chronologie des travaux et également revivre l'exposition consacrée à Denis Chappuis.

Un peu d'histoire, en 1986, Féternes se dote d'une salle des fêtes !

La construction de la salle des fêtes en 1986 a marqué un tournant dans l'histoire de la commune. En effet Féternes ne disposait jusqu'alors d'aucune salle répondant aux besoins des différentes associations tant en termes d'espace que de sécurité.

Une fanfare dynamique à l'étroit dans les locaux paroissiaux

« La Voix des Fées » fanfare créée en septembre 1959 par l'Abbé Burnet fait rayonner la musique populaire et rassemble les familles du village autour de l'apprentissage de la musique. La fanfare est très dynamique dans le village puisqu'elle prend part aux différentes commémorations, fête de la mi-août et diverses aubades pour le plus grand plaisir des Féterniens. L'école de musique commence d'ailleurs à être à l'étroit dans les locaux de la cure.



La salle paroissiale pour palier à un manque

Durant de nombreuses années, les animations proposées se sont déroulées à la salle paroissiale située à l'arrière de la maison des sœurs.

Construite en 1948 à l'initiative de l'Abbé Burnet elle était ce qu'on appelle aujourd'hui une salle polyvalente. Son estrade et son balcon permirent d'y accueillir les soirées théâtres, les répétitions et concerts de la fanfare « La Voix des Fées » ou encore d'y accueillir les fameuses soirées choucroute de la Sainte-Cécile.



A partir de la fin des années 70 cette salle devient de moins en moins adaptée au dynamisme associatif, d'autant plus qu'elle est régulièrement pointée du doigt lors des contrôles de sécurité. Cet état de fait, est au démarrage du projet de création d'une salle polyvalente.



Un projet de construction esquissé dès 1976

En 1976, dans les pages du Messenger, Monsieur Dessaix alors maire est interrogé sur les projets à venir et est invité à se projeter sur l'avenir de la commune. Il évoque ainsi pour la première fois l'idée de créer une salle polyvalente : « Une idée encore très vague trotte dans la tête de M. le maire. Il s'agirait de monter une nouvelle salle communale, car celle qui servait jusqu'alors (paroissiale) ne correspond plus aux critères de sécurité. Mais c'est un projet qui n'a pas muri et qui n'est pas encore ébauché. Peut-être en l'an 2000 ».

1984-1987 : trois années de travail pour se doter d'une salle de musique

Le 1^{er} septembre 1984, le conseil municipal à l'unanimité décide d'entamer une réflexion sur la création d'une salle de musique. Après une consultation c'est Pierre Dutruel

qui est retenu comme architecte. Les élus confient à M. Du-truel plusieurs objectifs : concevoir une salle de musique et un espace de répétition, créer un espace vestiaire pour l'AS Féternes qui deviendra par la suite Gavot-7 durant le temps des travaux et enfin permettre aux employés communaux de disposer d'un hangar principal au cœur du Chef-Lieu. En mai 1985, le projet présenté par l'architecte est validé en conseil municipal. La forme atypique du bâtiment permet de valoriser l'ensemble du panorama présent (Mémises, Dent d'Oche, Billat...). Sa forme hexagonale séduit également les élus, permettant ainsi à Féternes de se distinguer d'autres salles communales plus traditionnelles. En observant la salle depuis le haut, on aperçoit une rose formée par la structure du toit. En octobre 1985, les différents marchés sont signés après une procédure d'appel d'offres importantes comprenant 14 lots pour un montant total de travaux s'élevant à 2'413'469.58 F.

Les travaux démarrent en 1986 après l'obtention du permis de construire sur une parcelle communale située à proximité du stade. Les travaux s'achèvent lors du premier trimestre 1987. La fanfare de « La Voix des Fées » dispose désormais d'une salle de musique lui permettant de célébrer dignement ses 35 ans en mai 1988. A l'occasion de cet anniversaire une journée festive est organisée au village. Un mini festival organisé par la Voix des Fées s'est déroulé le dimanche matin suivi d'un apéritif concert. L'après-midi un défilé composé de musiciens de Saint-Paul, Thollon, Châtel, Lugrin, Montriond, Saint-Jean d'Aulps et le Biot s'est achevé devant la salle de musique où un jury était constitué. Au moment de souffler ses 35 bougies la fanfare Féterniante compte une trentaine de musiciens. La Sainte-Cécile, est célébrée également pour la première fois à la salle de musique le 19 novembre 1988. Pour l'occasion c'est la traditionnelle choucroute qui était servie avec possibilité pour d'autres de déguster des assiettes anglaises. Un concert de « La Voix des Fées » suivi d'un bal animé par l'orchestre « Trèfle à Quatre » sont venus conclure la soirée.



Une salle polyvalente

La fanfare de « La Voix des Fées » ayant disparu, la salle de musique a définitivement muté en salle polyvalente. En effet elle y a accueilli les garages communaux jusqu'à la construction d'un hangar en 2016, la bibliothèque municipale jusqu'à sa disparition en 2015, les vestiaires de foot jusqu'en 2005 année où les nouveaux vestiaires à proximité du stade ont été inaugurés, l'accueil périscolaire entre 2017 et 2020 avant que celui-ci soit de nouveau effectué à l'école élémentaire et comment ne pas parler des pompiers dont la caserne fut établie au sous-sol jusqu'au rapprochement du centre avec Larringes en 2009.



La salle des fêtes devient le véritable lieu de vie du village de Féternes accueillant les différentes manifestations portées par les associations à destination des différentes générations. Le bâtiment s'est imposé comme indispensable à la commune et son architecture fait d'elle une salle connue et reconnue. Les travaux de réhabilitation entrepris en 2023 sont venus conforter cette salle comme un élément incontournable au bon épanouissement d'une vie de village.



Le chantier en étapes

Avant travaux



Pendant les travaux



Après travaux



La salle porte désormais le nom de Denis Chappuis (maire honoraire de 1977 à 1995)

Denis Chappuis a été élu à 3 reprises à la tête de la commune de Féternes, en 1977, 1983 et 1989. Durant ces 3 mandats de nombreuses réalisations ont pu voir le jour. Nous vous proposons de vous replonger à travers quelques pages sur le contexte de son élection et ses actions.

Le Féternes de 1977

Le 26 mars 1977, Denis Chappuis devient maire de la commune de Féternes en succédant à Joseph Dessaix qui aura passé 4 mandats à la tête de la commune. Durant ces 4 mandats, Monsieur Dessaix aura eu à cœur de gérer Féternes en « bon-père de famille » pour reprendre ses mots. Cette gestion rigoureuse et sa volonté de préserver les atouts ruraux de la commune ont permis à Féternes d'être une commune bien fière de ce qu'elle est et en capacité financière d'appréhender les grandes transformations qui s'annoncent avec le passage à la décennie 80.

La population Féterniante

Féternes compte 855 habitants en 1977. La commune étant étendue, c'est autant de petits villages qui la composent avec près d'une bonne vingtaine de hameaux. A cette époque-là, la commune compte 4 écoles afin de répondre au mieux à cette mosaïque de hameaux. Ainsi on les retrouve à Féternes-Vieux, Flon, Chez-Portay et au Chef-Lieu. Une maison de retraite est également présente sur la commune. Dénommée le « Castellou » elle permet aux anciens de pouvoir rester sur la commune.

L'importance de l'agriculture

Les Féterniants à l'image du reste de la France ont connu au sortir de la guerre un profond changement de vie et notamment au niveau du travail. En effet, de plus en plus de personnes se détournent de l'agriculture pour aller à l'usine ou optent pour un double emploi usine et ferme. Aussi, nombreux sont ceux qui se font embaucher à la Cachat ou aux Fonderies du Léman. Avant, chaque famille avait quelques bêtes pour vivre désormais la majeure partie des revenus sont issus du salariat. Des inquiétudes sur la place de l'agriculture ont émaillé les dernières décennies, mais depuis quelques temps une nouvelle dynamique est apparue. Les jeunes retournent vers la terre et d'anciennes fermes sont reprises par la nouvelle génération. La production de vaches à viande reste marginale par rapport à la production laitière mais permet aux doubles emplois dont les horaires de travail ne correspondent pas avec la traite de s'y retrouver.



En chiffres :

La commune de Féternes compte en 1977 deux fruitières.

- La fruitière de Féternes-Vieux fournit 360'000 litres de lait à l'année.
- La fruitière de Flon quant à elle fournit 1'000'000 de litres à l'année.

Ces bâtiments constituent des lieux de vies très importants pour le village et permettent aux habitants éloignés par la configuration en multiples hameaux de se retrouver pour échanger.



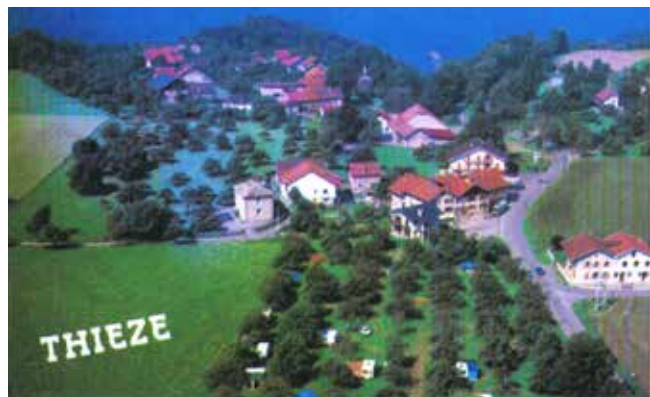
Une activité économique qui n'est pas en reste !

En 1977 à Féternes, on dénombre pas moins de dix cafés ! Bien souvent ce sont de petits espaces aménagés autour d'une cuisine mais certains sont plus imposants comme Chez-Echernier à Thièze, Chez-Dessaix au Chef-Lieu ou encore Chez-Charlot à Vougron. Deux boulangeries-épiceries sont présentes sur la commune. La boulangerie de la Plantaz où viennent majoritairement les habitants des Traverses et la boulangerie Jordil à Thièze dont les couronnes sont réputées et le dernier vin de Féternes y est servi !



Du côté de l'artisanat, la commune compte deux maçons et deux menuiseries. Une tôlerie est également présente. Un savoir-faire artisanal assez particulier est également présent au Chef-Lieu et attise la curiosité. Il s'agit du savoir-faire d'Antoine Pollien pour fabriquer des hottes. Un camping est installé à Brameux, où l'ombre des fruitiers présents est fortement appréciée des campeurs. En 1977 c'est le début de ce qui s'appellera « Valente » plus tard. En effet 3 ans auparavant en 1973, 3 associés messieurs Plumet, Regaisse et Besançon créent « La Chau-

dronnerie du Léman ». L'entreprise fabrique du matériel de dégraissage, de nettoyage industriel aux ultra-sons. Le cœur de métier de l'entreprise reste l'acier inoxydable. Le chiffre d'affaires de cette nouvelle entreprise s'éleva dès la première année à 500'000 F. et doubla lors du deuxième exercice.



Une vie culturelle et associative dynamique

La commune est riche de sa dynamique associative menée par des personnalités fortes de la commune. Les deux associations créées par l'abbé Burnet font la fierté du village. L'AS Féternes performe dans ses différents championnats arborant fièrement son maillot vert et blanc. « La Voix des Fées » continue de défendre la musique populaire sous la présidence de Félix Ducret et la direction de Raymond Baud.

Du côté des pompiers, deux lieutenants sont à la tête d'une équipe engagée pour la sécurité des Féterniens. Il s'agit des lieutenants Joseph Hauteville et Alfred Ducret. Les anciens combattants quant à eux tournent une page importante de leur histoire. Le président et ancien vétéran de la première guerre mondiale Antoine Pollien cède sa place à Louis Lacroix agriculteur à Thièze et adjoint du maire Joseph Dessaix.

Evidemment comment ne pas parler des donneurs de sang présidé par Joseph Boujard dit « Zezet ». La tradition de l'accueil avec un bon casse-croûte pour les donneurs a depuis longtemps dépassé les frontières communales ! Le nombre de donneurs atteint des sommets et vaut à Féternes d'être distingué par la Fédération Départementale.

1977-1983 : un premier mandat entre entretien courant et modernisation

En 1977 c'est une équipe alliant expérience et renouveau qui s'installe autour de la table du conseil. En effet parmi les membres du conseil on compte 5 élus du mandat précédent sur les 13 qui le composent : François Béchet, Julien Grobel, Justin Colloud, Yves Chappuis et Alfred Ducret. Le conseil municipal se compose alors ainsi : Denis Chappuis (Maire), Julien Grobel et Joseph Burnier (Adjoints), Amélie Cattaneo, Bernard Dutruel, Yves Chappuis, Eugène Vulliez, Justin Colloud, Alfred Ducret, Denis Béchet, Christian Grobel, Jeannine Dutruel et François Béchet (Conseillers)



La première mesure prise par le nouveau conseil municipal fut de faire installer à la mairie le téléphone de façon à pouvoir être facilement joignable et autonome. Une cabine téléphonique est ensuite venue faciliter les communications pour les habitants du village. Installée au Chef-Lieu devant le cimetière, elle offre un accès facile à chacun.



L'électrification de la commune est un chantier d'envergure. En effet, depuis quelques années la commune adhère au Syndicat Départemental de l'Électrification afin de faciliter le raccordement électrique des différents hameaux de la commune. Ces actions seront répétées sur les 3 mandats réalisés avec

comme paramètre supplémentaire une augmentation importante de la population municipale.

Un gros travail de réfection des voies communales et des ouvrages d'art a également été entamé dès 1977. Durant le mandat les voies communales de Châteauvieux, Vougron, La Plantaz, Champeillant, Le Crozat, La Gerbaz, L'Épineux, Sur La Chaux, la Place de Féternes-Vieux et Véringes ont bénéficié de cet effort. Ces importants travaux ont parfois été mis à mal ou rendus nécessaires par deux événements importants : les fortes crues du 27 et 28 janvier 1979 et l'affaissement des terrains dans les secteurs de Flon, La Plantaz et Véringes en 1981.



Le réseau d'eau potable n'est pas en reste au niveau des travaux. La commune poursuit ses recherches pour gagner en autonomie bien qu'un accord existe avec les communes voisines. Il est procédé durant le mandat à de nombreux renouvellement de canalisations en optant majoritairement pour la fonte.

La commune pour faire face aux besoins d'entretiens de plus en plus importants et la dispersion de ses hameaux a fait l'acquisition d'un tracteur de marque SAME et d'une remorque adaptée.



Le 5 janvier 1982, la première bibliothèque municipale ouvre ses portes à Féternes. Renée Peillex et Amélie Cattaneo assurent l'accueil du public au 1^{er} étage de l'école de Chez-Portay les mardis après-midi de 14 h à 17 h. Un véritable service public à destination de toutes les générations. Le 6 mars 1982 le conseil municipal décide à l'unanimité d'enclencher les réflexions pour des travaux qui vont profondément impacter le cœur du village. En effet le conseil municipal décide de la réfection du bâtiment communal des PTT datant de 1901 devenu vétuste et inadapté à l'accueil du public.

1983-1989 : réélection et mise en œuvre de projets structurants

En 1983, Denis Chappuis est réélu à la tête de la commune. Fort de son bilan et d'une équipe soudée, il fait de la construction du nouveau bâtiment des PTT une priorité de ce début de mandat.



Le conseil municipal se compose alors ainsi : Denis Chappuis (Maire), Julien Grobel, Joseph Burnier, Christian Grobel et Jeannine Dutruel (Adjoints), Alfred Ducret, Georges Gilardi, Renée Peillex, François Béchet, Michel Portay, Gaston Michaud, Denis Béchet, Marcel Echernier, Jean-Urbain Colloud et Lucien Gurnel (Conseillers)

La population augmentant sur la commune depuis plusieurs années et le contexte économique de plus en plus favorable vient bouleverser l'accès aux logements. Afin de garder des jeunes du village sur la commune et répondre à la demande de logements à loyers modérés, la commune décide de créer 6 logements HLM au lieu-dit du Biollet. Pour ce faire la commune met à disposition de l'office HLM un terrain sous forme d'un bail emphytéotique de 55 ans. Monsieur Dutruel est retenu comme architecte du projet.



Le 7 juillet 1984 est un grand jour pour la commune puisque le nouveau bâtiment des PTT est inauguré en grande pompe au Chef-Lieu en présence de Louis Mexandeau ministre en charge des Postes et des Télécommunications dans le gouvernement Fabius. Cette inauguration vient clore plusieurs années de réflexions, de travail, de recherches de financement pour un résultat vraiment très apprécié par la population. En effet désormais le public pourra être accueilli dans de bonnes conditions par Monsieur Déchaux receveur qui bénéficie désormais en plus de conditions de travail optimum, d'un appartement de fonction à l'étage du bâtiment avec l'angélus en guise de réveil ! Les travaux se sont élevés à 836'177 F et ont été réalisés sous la surveillance de Monsieur Birraud. Le nouveau bâtiment vient remplacer l'existant érigé au début du 20^e siècle.



Le Chef-Lieu n'est pas en reste durant ce mandat, en effet l'Eglise fait l'objet d'une attention toute particulière puisqu'il a été confié à Félix Ducret les travaux des huisseries de l'Eglise ainsi que des bancs. Du côté des équipements sportifs, le terrain de foot est entièrement réaménagé pendant qu'à côté un court de tennis voit le jour pour un montant de 220'000 F. L'école du Chef-Lieu bénéficie désormais d'un préau permettant aux enfants de pouvoir s'y

abriter en cas de besoin. Deux abris de bus couverts sont également confectionnés puis installés au Crêt de Vougron et à Féternes-Vieux.

Les écoles sont modernisées avec l'arrivée des premières installations informatiques. L'apprentissage de la natation devenant une préoccupation forte, la commune fait le choix de recruter en contrat déterminé un maître-nageur afin d'apprendre aux jeunes féternians à nager. Des cours sont alors organisés à Laprau dans la piscine de Jean-Pierre Mériguet.



Du côté du matériel c'est également une petite révolution. La commune a fait l'acquisition d'un car Peugeot type 888 afin d'assurer le ramassage scolaire des enfants. Gérard Dufour employé communal en est le principal chauffeur. Le service technique se voit également doté de nouveaux outils puisqu'il est procédé au renouvellement du tracteur. Le nouveau tracteur SAME vendu par les établissements LACROIX est équipé d'une étrave et d'une épareuse, le tout pour 286'000 F.



Du côté du personnel deux figures du service technique de notre commune deviennent titulaires : Gérard Dufour et Alain Grobel. Du côté de la mairie : Magalie Chappuis et Marie Antoinette Déchaux s'activent pour faire avancer les nombreux projets développés.

Dans les hameaux c'est celui de Chez-Portay qui connaît un important changement. L'ancienne école du hameau va se transformer en gîte. En effet le conseil a validé la transformation du bâtiment en 2 logements de type gîte. Le premier permet d'accueillir 6 personnes quant au deuxième il possède une capacité de 4 personnes.



En 1988 la commune arrête son MARNU (Modalités d'application du règlement national d'urbanisme). Avec ce document le conseil peut planifier l'urbanisation de la commune et répondre avec précision à la poussée démographique. Bien évidemment comme depuis 1977 d'importants efforts sont faits sur le déploiement et le renforcement du réseau électrique. A noter notamment le renforcement dans les secteurs de Bonchamp, Flon et Bioge qui ont nécessité d'importants suivis de la part de la commune et du syndicat d'électrification. Les travaux de réfection des voies communales, les renouvellements de conduites d'eau potable et d'eaux pluviales se sont également poursuivis durant tout le mandat.

1989-1995 : un troisième mandat tourné vers la jeunesse et l'adaptation des structures



En 1989, Denis Chappuis est réélu pour la troisième fois à la tête de la commune. L'évolution démographique que connaît Féternes depuis 1977 passant de 855 habitants à 1064 en 1989 oblige le conseil à réfléchir au dimensionnement des structures collectives (réseaux, écoles...)

Le conseil municipal se compose alors ainsi : Denis Chappuis (Maire), François Béchet, Joseph Burnier, Jean-Philippe Bened, Jean Urbain Colloud (Adjoints), Maryse Dutruel, Renée Peillex, Gaston Michaud, Michel Portay, Julien Grobel, Lucien Gurnel, Alfred Ducret, Christian Grobel, Marcel Echernier et Georges Gilardi (Conseillers)

Le mandat 1989-1995 démarre avec une réalisation ô combien importante pour les jeunes féternians avec la création d'une école maternelle au cœur du Chef-lieu. Ce bâtiment entièrement neuf vient prendre place derrière la mairie-école et offre aux enfants et au corps enseignant des conditions d'apprentissage et de travail optimal. Le bâtiment comprend deux salles de classe, un espace de convivialité autour d'une cuisine, un dortoir et une salle d'activité. De nombreuses photos illustrent l'importance de ce chantier pour la commune.



En 1991 l'Eglise fait de nouveau l'objet d'une attention particulière puisque son clocher est entièrement rénové. Edifice imposant au cœur du village et bâtiment identifiant Féternes, le clocher renferme 3 importantes cloches dont la plus grande positionnée au centre est classée au titre des monuments historiques depuis 1943. Elle a pour gabarit 1m de hauteur et un diamètre de 1,10 m. La cloche a été volée durant la deuxième guerre mondiale mais un groupe de Féternians est venu la récupérer à Thonon en entourant les sabots des chevaux avec des papiers journaux pour ne pas faire de bruit.



La commune se dote également de matériel informatique dans les bâtiments communaux et poursuit ses investissements en direction du matériel technique. Un tractopelle CASE est ainsi achetée pour 410'000 F. Si la commune prend pleinement sa part dans les structures intercommunales telles que les différents syndicats comme le SIVOM du Pays de Gavot, elle fait surtout partie des membres fondateurs de l'APIEME en juin 1992. L'APIEME est un partenariat public-privé qui regroupe la société anonyme des eaux d'Evian (SAEME) et les communes qui protègent l'impluvium. Le but de l'association est d'accompagner les efforts fournis par les communes et le monde agricole pour préserver la qualité de l'eau minérale Evian.

Le mandat 1989-1995 voit s'achever les derniers programmes d'électrification. La commune est désormais couverte par un réseau suffisant et sécurisé. Il aura fallu plus de 18 ans pour y parvenir. Les travaux de réfection de voirie et du réseau d'eau potable ont également occupé les élus tout au long du mandat.

Les élections municipales de mars 1995 remportées par la liste de Jean-Philippe Bened viennent achever les 3 mandats de Denis Chappuis à la tête de la commune. Les 3 mandats réalisés soit 18 ans au service de la collectivité lui vaudront le titre de Maire Honoraire.



Finances

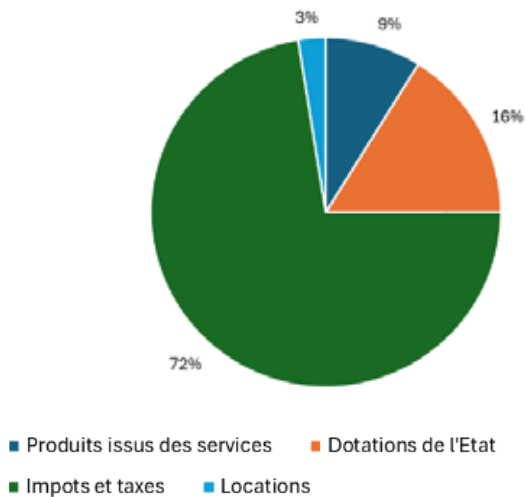
Les finances des communes sont fortement impactées depuis 2020 à la suite de multiples crises (covid, inflation, déstabilisation mondiale). Bien que les communes aient cette capacité à s'adapter et faire preuve de souplesse, l'exercice devient de plus en plus difficile avec une raréfaction des dotations de l'Etat, une hausse des matières premières liée à l'inflation et le nécessaire service public à assurer. L'équation est de plus en plus difficile à résoudre et pourrait se résumer ainsi : comment continuer de maintenir un taux d'épargne élevé et poursuivre les investissements, sans rogner sur les services ?

Pour rappel, le budget de la commune comprend deux sections : fonctionnement et investissement. L'excédent issu de la gestion de la section de fonctionnement permet de générer une épargne et ainsi alimenter la section d'investissement.

Contrairement à l'Etat les communes ont pour obligation de voter leurs budgets à l'équilibre !

Les recettes de fonctionnement

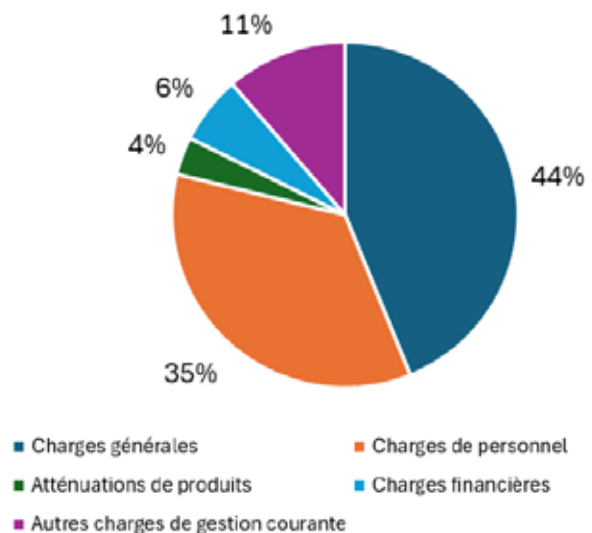
Provenance des recettes de fonctionnement de Féternes



- 72% proviennent des impôts et taxes à savoir principalement la taxe foncière et les compensations suite à la suppression de la taxe d'habitation. Les taxes professionnelles sont versées à la CCPEVA et non à la commune. Une augmentation significative du taux de taxe foncière a été voté en 2024, principalement pour financer les acquisitions foncières projetées au Chef-Lieu dans le cadre de l'opération Cœur de Village détaillé plus bas. A savoir qu'il s'agira de la seule hausse du mandat 2020-2026.
- Les dotations de l'Etat représentent 16%. A savoir que Féternes a perdu plus de 94'000€ de dotations de l'Etat depuis 2014.
- Les produits des services correspondent à 9%. On retrouve ainsi les recettes issues des coupes de bois, du cimetière, des locations de terrains agricoles... mais aussi des recettes à nuancer comme celles issues de la cantine car en face de cela les charges sont plus élevées. Les services périscolaires (garderie et cantine) étant déficitaires par nature.

Les dépenses de fonctionnement

Dépenses de fonctionnement de Féternes



- 44% des dépenses correspondent aux frais généraux : entretien des bâtiments, moyens des services, assurances, achats de repas pour la cantine, frais télécom... et le principal poste l'énergie. Entre 2020 et 2024 ce poste est passé de 60'000 € à 125'000 € sans gain significatif dans le quotidien mais uniquement dû à la hausse du prix du gaz et de l'électricité. La commune contrairement aux particuliers n'a pas bénéficié de bouclier sur l'énergie.
- 35% les charges de personnel sont contenues et maîtrisées.
- 11% correspondent aux charges dites de gestion courante : on y retrouve pour près de ¼ du poste l'aide versée aux pompiers suivent derrière les subventions aux associations, les indemnités ou encore les différentes adhésions aux organismes extérieurs (Communes forestières, associations des maires...)
- Les charges financières pèsent pour 6%, on parle ici uniquement des intérêts de la dette.
- Enfin 4% concerne le Fonds de Péréquation à savoir que la commune de Féternes alimente à hauteur de 50'000€

toutes les années à la demande de l'Etat un fonds de solidarité aux communes défavorisées. Il n'y a pas si longtemps que cela, à peine 10-12 ans, la commune touchait une partie de ce fonds...

Un niveau de service public maintenu

Depuis 2020, nous nous efforçons de garantir un service public de qualité tout en étant rigoureux dans notre gestion financière. On peut néanmoins noter les aménagements des horaires de l'agence postale qui vous accueille désormais le mercredi jusqu'à 19h, la hausse des moyens alloués aux services techniques afin de réaliser davantage de travaux en interne, l'animation des services périscolaires pour ne pas en faire une simple garderie, une politique massive de soutien aux associations, la remise à niveau du parc informatique, la mise aux normes de nos bâtiments... L'heure n'est pas au bilan, aussi la liste n'est bien évidemment pas exhaustive. En revanche il est à souligner que le conseil n'a pas souhaité rogner sur les services publics pour financer ses projets d'investissements.

UN NIVEAU D'INVESTISSEMENT SOUTENU GRÂCE À L'OBTENTION DE SUBVENTION ET UNE CAPACITÉ DE RÉALISATION EN INTERNE

Les années 2018, 2019 et 2020 ont été marquées par l'important investissement consenti sur le groupe scolaire et également la restauration du Pont de Bioge.

Le remboursement du capital de la dette est en hausse du fait des emprunts souscrits en 2020 de 500'000€ au taux de 1,20% pour le groupe scolaire, celui de 45'000€ pour le tracteur à 0,20% en 2021 et celui de 400'000€ en 2022 au taux de 2,99%.

Après les années 2021 et 2022 principalement tournées vers la digestion des importants investissements des dernières années, 2023-2024 a vu repartir à la hausse les investissements avec de nombreux travaux réalisés sur la commune. Les travaux ont pu être réalisés grâce à l'effort d'épargne effectué depuis 2020, l'aide de plusieurs partenaires financiers, un emprunt souscrit en 2022 et la mobilisation des services. Les réalisations sont retracées dans ce bulletin.

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Immobilisations	661 802 €	1 425 035 €	978 678 €	161 672 €	617 362 €	1 392 241 €	592 024 €
Remboursement du capital de la dette	119 408 €	122 416 €	139 227 €	137 540 €	141 132 €	156 728 €	156 242 €
Frais d'études	75 733 €	0 €	0 €	22 254 €	8 117 €	10 312 €	15 428 €

Une ambitieuse stratégie foncière à financer pour structurer notre Chef-Lieu

Le cœur de la feuille de route du conseil municipal est de conforter notre Chef-Lieu pour en faire un véritable pôle structurant de notre commune, lui qui n'est pas le centre historique doit s'affirmer comme espace principal d'attraction des activités qu'elles soient sportives, culturelles, médicales et nous espérons commerciales. Pour ce faire la commune dispose de peu de levier : valoriser son parc bâti et/ou acquérir du foncier. Depuis 2020 de nombreuses actions de rénovation énergétique ont été réalisées (salle des fêtes, école maternelle...) et ont permis de mieux amortir la hausse des coûts de l'énergie. Maintenant nous souhaitons rentrer dans une nouvelle phase avec la mise en œuvre de 3 dossiers : le plan cœur de village, la réhabilitation de la casse automobile Boujon et enfin l'anticipation foncière dans la traversée du village.

1. L'opération cœur de village consiste à restructurer 3 bâtiments.

Dans un premier temps agrandir l'école maternelle en lui ajoutant une salle de classe de 60 m² et un dortoir de 25 places. Cela permettra de libérer la salle occupée aujourd'hui dans l'ancienne mairie par les petites sections et qui ne correspond pas aux exigences d'un tel accueil. De plus cela permettra de mutualiser les fonctions supports telles que les sanitaires, la salle de gym... Une fois cette extension réalisée c'est la salle de classe laissée vacante dans l'ancienne mairie qui sera aménagée en commerces ou services. Enfin le bâtiment de l'ancienne poste sera rénové pour accueillir au rez de chaussée un commerce avec 110 m² de surface + une terrasse, l'appartement à l'étage tout comme l'ensemble du bâtiment qui est aujourd'hui une véritable passoire thermique sera



réhabilité (ventilation, isolation, reprise toiture, électricité...). Enfin la possibilité d'un logement sous combles est à l'étude. Cette opération devrait avoisiner les 700'000 € répartis sur 3 ans. Le démarrage de ce plan débutera nous l'espérons à l'automne 2025 avec le début des travaux à la maternelle. Cette opération à tiroir sera structurante pour notre Chef-lieu permettant ainsi de mieux accueillir nos jeunes et de créer des commerces au centre village, tout en ayant optimisé les performances et surfaces de nos bâtiments.

2. La réhabilitation de la casse Boujon est un dossier important pour la requalification de notre Chef-lieu

Suite à une cessation d'activité, la commune s'est portée acquéreur de 50 % du foncier. Après des discussions, nous nous sommes mis d'accord avec un aménageur qui achètera les 50 % restants afin de construire un projet commun de 30 logements répartis en deux bâtiments de type corps de ferme. La commune donnera le foncier dont elle est devenue propriétaire à l'aménageur qui en échange lui construira en liaison de ces deux futurs bâtiments, une maison médicale de 3 cabinets. Le fait de disposer d'une partie du foncier nous permet ainsi d'obtenir des locaux pour des professionnels de santé et également nous donne du poids quant à l'instruction du permis car étant co-porteur de projet nous pouvons faire valoir notre point de vue tant sur la qualité architecturale du projet que son contenu. Une présentation du projet sera faite dès que celui-ci sera plus avancé. La commune a ainsi acquis pour 354'000 € de foncier via un emprunt au près de l'EPF sur 25 ans au taux de 2.4 %. Les annuités d'emprunt pourront être réglées grâce aux nouvelles locations effectuées sous la salle des fêtes depuis sa rénovation : à savoir les bureaux de l'office du tourisme.

3. Le Chef-lieu pâtit de son image traversante

En effet on traverse Féternes mais rien ne nous y fait s'y arrêter. C'est pour cette raison que la commune reste en veille sur plusieurs tènements fonciers constructibles en cœur de Chef-lieu. Bien que tous les projets ne puissent se réaliser en même temps dans un climat budgétaire de plus en plus difficile, ces acquisitions foncières serviront aux générations futures. C'est dans cet esprit qu'un tènement à déjà été acquis auprès des consorts Bugnet en face de la mairie.

POUR CONCLURE

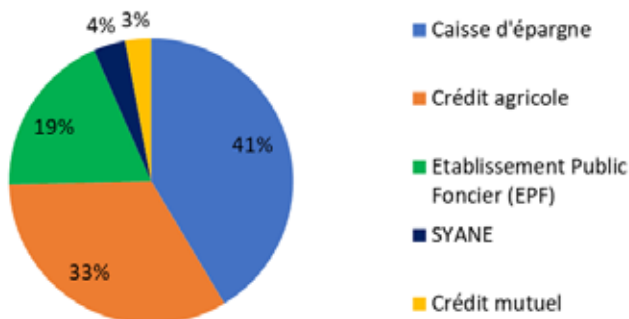
Malgré des incertitudes qui planent sur le budget des communes, Féternes continue d'avancer et d'investir pour maintenir un niveau de service public élevé, accompagner au mieux les services en leur donnant les moyens d'agir et enfin en investissant face aux grands défis qui nous font face : structuration de notre Chef-lieu, préservation de notre cadre de vie en l'adaptant aux changements climatiques et enfin en faisant correspondre nos structures aux besoins de la population. Bien évidemment tout cela prend du temps et ne va pas toujours aussi vite qu'on le souhaiterait cependant plusieurs jalons ont déjà été posés et il ne reste plus qu'à suivre le chemin qui nous mènera à la réalisation de beaux projets structurants et utiles pour tous. La hausse du taux de taxe foncière a été décidée en 2024 pour accompagner ce projet et saisir les opportunités qui se présentent.

OÙ EN EST LA DETTE À FÉTERNES ?

L'encours de la dette est en hausse au 1^{er} janvier 2025 dû principalement à la contraction de deux nouveaux emprunts auprès de l'EPF pour les acquisitions du lot 3 et du lot 4 de la casse automobile Boujon (112'000 € et 242'000 € au taux de 2,4% sur 25 ans).

Cette hausse de notre encours est appuyée sur de l'augmentation de notre actif (patrimoine) et non pas de l'embellissement ou des opérations ne générant pas un retour sur investissement pour la commune comme nous avons pu en connaître à une époque et qui nous plombe encore à l'heure actuelle. Il s'agit de foncier à bâtir en cœur de village qui ne perdra pas de sa valeur et qui pour certains tènements devrait rapidement nous ramener à la fois des revenus (loyers) mais aussi des services pour la population.

Répartition encours de dette au 1er janvier 2025 (2'625'518€)

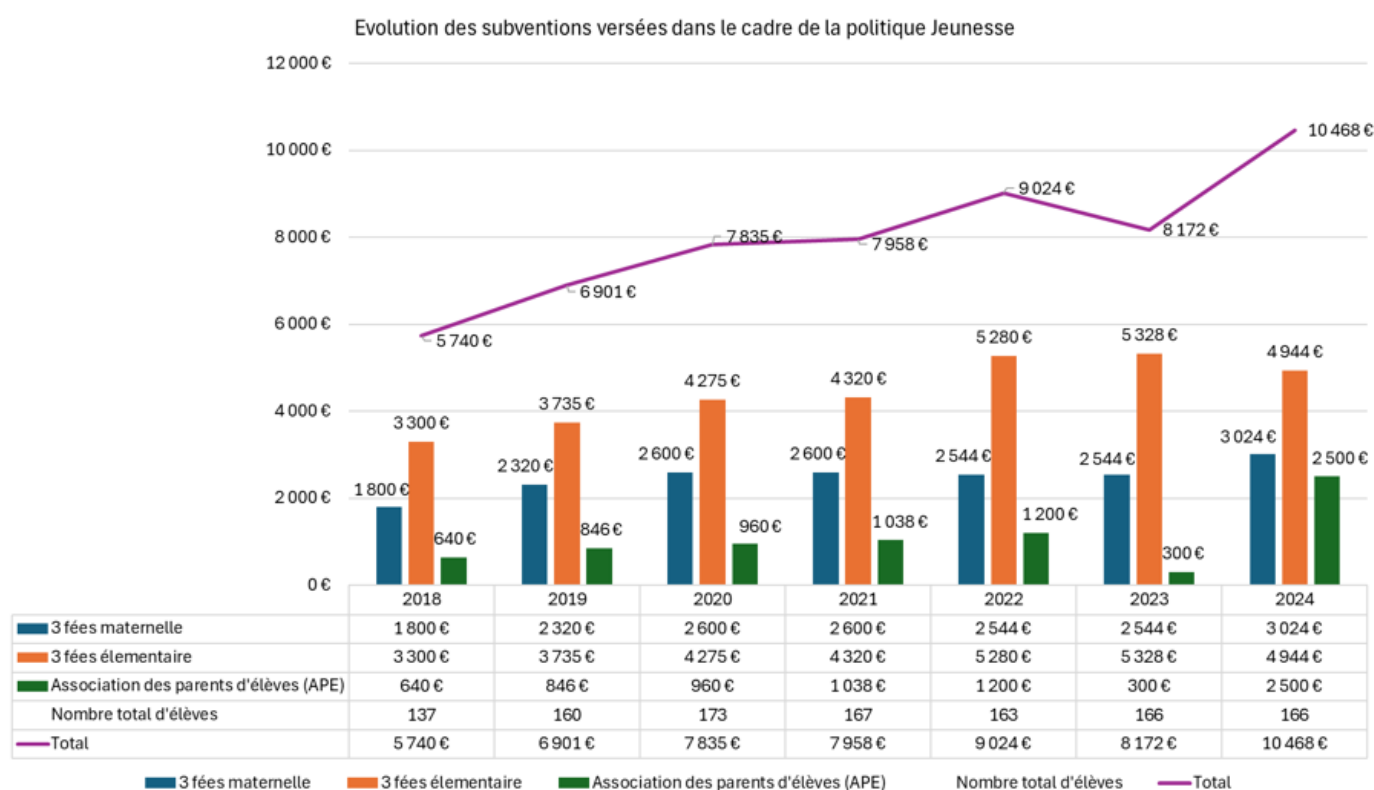


Caractéristique de la dette au 1er janvier	01/01/2024	01/01/2025	Variation
Encours de la dette	2 433 846 €	2 625 518 €	191 672 €
Taux moyen	3,67%	3,43%	-0,24%
Nombre d'emprunt	14	16	+2

Ecoles et jeunesse

L'objectif de l'équipe municipale est de développer une offre d'activités la plus large possible de façon à toucher l'ensemble des jeunes de la commune qu'ils soient petits, moyens, grands, ados... tout en leur permettant de pouvoir partager des moments conviviaux avec leurs aînés. De plus l'évolution démographique importante de ces dernières années nous oblige à rattraper nos carences dans certains domaines de la jeunesse et à investir pour garantir à nos jeunes féternians un cadre de vie et d'apprentissage le plus agréable possible.

BILAN DES EFFECTIFS DEPUIS 5 ANS ET SOUTIEN FINANCIER DE LA MUNICIPALITÉ



Depuis 2022, le conseil municipal a délibéré afin d'attribuer non plus 42€ par enfant mais 48€ par enfant dans le cadre des subventions versées aux associations scolaires.

TRAVAUX ET PROJETS POUR NOS BÂTIMENTS SCOLAIRES

La mairie est responsable des bâtiments scolaires bien que ce soit l'Éducation Nationale qui les utilise majoritairement. Cela signifie que la mairie a la charge de l'entretien de l'ensemble des bâtiments communaux (fourniture d'énergie, assurances, réparations, normes de sécurité, ménage...).

Elle prend également à ses frais l'aménagement des salles de classes et les investissements tels que des vidéos projecteurs, ordinateurs portables, tablettes, tableaux interactifs... La municipalité considère que ces investissements numériques doivent être ponctuels et le plus possible partagés étant entendu que ces investissements sont coûteux et qu'il est souhaitable que leur utilisation soit optimale.

École maternelle

TRAVAUX RÉALISÉS

L'école maternelle a connu d'importants travaux sur la récente période ainsi en octobre 2022, l'ensemble des huisseries ont été remplacées. En effet les huisseries bois datant de la construction du bâtiment fin des années 80 étaient en bout de course. Elles ont été remplacées par des menuiseries PVC. L'ensemble des blocs lumineux de l'école ont été remplacés par des LEDS. Au total c'est 30% de gain énergétique à la clé. Le coût total des travaux s'élevait à 75'000€, après obtention de subvention il aura finalement été de 30'000€ pour la commune. Nous remercions le SYANE pour son audit énergétique et son accompagnement depuis 2021 dans la réhabilitation thermique de nos bâtiments publics.

EXTENSION DE L'ÉCOLE MATERNELLE

Depuis plus de 5 ans une troisième salle de classe maternelle a été ouverte par l'inspection académique. Faute de place dans le bâtiment principal de l'école maternelle, cette troisième classe a été aménagée dans un bâtiment à proximité (ancienne mairie). Cette troisième classe s'est pérennisée et l'évolution des effectifs scolaires ne laissent plus de doutes quant à la nécessité de la maintenir ouverte. Cependant les locaux qui accueillent cette troisième classe, ne sont pas adaptés à des élèves de cet âge. De plus l'ensemble des espaces communs (dortoirs, salle de jeux, sanitaires, cuisine...) se trouve dans l'école maternelle, ce qui oblige les enfants à quitter leur bâtiment pour s'y rendre. L'aspect sécuritaire et la perte de temps lors de ces déplacements posent ainsi problèmes.

Aussi c'est pour cette raison que la commune **souhaite procéder à l'extension de son école maternelle en lui ajoutant une salle de classe de 60 m², ainsi qu'un dortoir de 25 places et une surface de préau supplémentaire.**

En parallèle de cela, la commune souhaiterait aménager l'espace qui aujourd'hui accueille cette troisième classe. Le but étant une fois la troisième classe réalisée dans le prolongement de l'école maternelle, pouvoir réinvestir les locaux délaissés dans l'ancienne mairie sous forme de commerces ou de cabinets.



Une architecte a été retenue pour ce projet dont **le permis de construire devrait être posé d'ici le printemps 2025**, pour un montant avoisinant les 400'000€.



École primaire

Nous avons pris du retard dans la requalification de l'école primaire. Depuis 2 ans nous travaillons à la création d'un lieu de vie pour les enseignants et un pôle périscolaire de 80 m² dans les délaissés du vieux bâtiment, le tout dans un souci d'optimisation des surfaces et de renforcement de notre qualité d'accueil. Le plan de financement est bouclé (140'000€ dont 60'000€ de subventions obtenues), mais après quelques déboires avec notre maître d'œuvre, nous avons dû changer de portage et revenir quelque peu en arrière sur ce dossier. **L'objectif demeure de lancer cette année les appels d'offres concernant les différents corps de métier** pour que les travaux puissent démarrer.

LES SERVICES PÉRISCOLAIRES

La commune propose la garderie le matin et le soir, ainsi que la cantine le midi. Les services enregistrent une hausse significative de fréquentation. Le midi il n'est pas rare de dépasser la barre des 100 enfants inscrits. Cela nécessite une organisation différente et surtout du personnel supplémentaire. Aussi sur le temps de garderie du matin et du soir 2 agents sont chargés de la surveillance, tandis que le midi c'est près de 5 agents qui sont mobilisés.

1. Cantine : changement de prestataire et hausse de la tarification

Entre 2020 et 2024, les tarifs n'ont pas été révisés malgré l'inflation importante pesant sur les denrées alimentaires (+29.6%), mais également l'énergie et la hausse des charges liées à l'encadrement des enfants dans un contexte où le nombre d'enfant à la cantine est passé en moyenne de 70 à 95 voire 100 sur cette même période. Un nouveau prestataire en 2024 est venu remplacer SHCB, il s'agit d'ELIOR. Celui-ci ayant été retenu dans le cadre du groupement de commande pour l'achat des repas avec des communes voisines. Le choix de ne pas répercuter l'inflation sur les usagers a eu pour conséquence de creuser le déficit déjà très important du service au détriment du budget de la commune. De plus la commune a fait le choix de protéger les plus modestes en abaissant jusqu'à 3,5€ le tarif de la cantine selon les revenus CAF. En 2024, il apparait nécessaire d'augmenter la tarification du service de cantine qui en plus des coûts d'achats de repas doit faire face aux charges liées à l'énergie, aux bâtiments et bien évidemment au personnel.

2. Des activités en périscolaires

Lors des garderies du soir et du matin, les enfants ont la possibilité de participer à de nombreuses activités. Sur la période couverte par ce bulletin on y retrouve les animations musicales, les lectures d'histoires, les ateliers manuels, la participation à octobre rose, ou encore les activités sportives proposées grâce à une convention avec le FC-Gavot. Toutes ces activités sont un vrai plus pour nos jeunes et le conseil a toujours **fait le choix de ne pas répercuter le coût de ses activités sur les tarifs périscolaires.**



Christel Félisaz, lors de ses ateliers manuels avec les enfants de garderie

3. La proposition d'activités extra-scolaire :
un choix fort du conseil municipal

Tout comme la garderie et la cantine, le fait de proposer des activités en dehors des heures scolaires n'est pas une obligation légale fixée aux mairies.



Depuis 2021, la commune propose l'été des stages d'activités baptisés Féternes Aventure. Ces stages sont encadrés par des professionnels (accompagnateurs de montagne, détenteurs de BAFA) et vise à mélanger culture, sport, cohésion d'équipe et découverte de la commune. Aussi les enfants ont pu sur plusieurs semaines faire du VTT, un rallye nature, du biathlon, partir à la découverte des plantes et des animaux, bivouaquer...le tarif est de 135€ pour un Féterniens, la mairie prenant en charge 40€ des frais d'inscription par rapport à un enfant extérieur à la commune qui lui est amené à payer 175€.

Des stages théâtre d'une semaine ont également été proposés aux enfants qui le souhaitaient pendant les vacances scolaires. Le coût de l'activité était de 100€ par enfant, la mairie prenant à sa charge 20€.

La fête de la musique a également été proposée aux enfants grâce à plusieurs partenaires tels Dom Dokness,

Line Dance Compagnie et Mixtic Acoustic.

Nous avons également eu le plaisir d'accueillir une projection en pleine air avec la diffusion du dessin animé « Le petit Nicolas ».



Comme chaque année depuis 2020, la municipalité aidée par la CCPEVA a équipé les écoliers de maternelle de gilets fluos. Première étape de la sécurité routière, l'objectif est que chaque écolier passé par une école de Féternes en dispose d'un.

CRÉATION D'UN CONSEIL CONSULTATIF

Comme annoncé dans le programme de mandat, le conseil municipal a créé un Comité Consultatif Ecoles et Jeunesse afin de renforcer la participation citoyenne et permettre ainsi aux habitants de pouvoir contribuer à l'enrichissement des débats municipaux. L'objectif est d'ouvrir un espace de débats entre les parents et les élus autour des sujets relatifs aux services périscolaires, animations pour les jeunes Féterniens ou encore le thème de la petite enfance. Le Maire préside le comité, qui se réunit une fois tous les trimestres. Le comité consultatif n'a pas de pouvoir décisionnel. Cependant ses réflexions viendront enrichir les débats au sein des réunions de commissions municipales en vue d'une prise de décision par le conseil municipal.





Travaux

Acquisition tractopelle

Investir pour donner aux services les moyens d'agir ! C'est dans cet état d'esprit que les élus ont décidé de remplacer le tractopelle CASE après 15 ans de bons et loyaux services. Aujourd'hui son remplaçant a pris place au hangar technique communal. Il s'agit d'un tractopelle JCB équipé de ses différents godets. Une panoplie importante qui permettra d'effectuer un travail de précision. Il se constitue de 4 roues égales, 4 roues motrices, 3 modes de directions (2 roues directrices, 4 roues directrices et marche en crabe), pour une puissance de 109 ch. Le tractopelle sera également équipé d'une plaque cetra ce qui mettra de lui adjoindre le cas échéant les services d'une balayeuse ou encore d'une étrave.

Cet investissement s'élève pour la commune à 150'000□, ce à quoi il faut retrancher les aides obtenues et la reprise de l'ancien tractopelle.

Depuis 2020, le service technique a bénéficié d'un important renouvellement de son matériel. En effet, le tracteur principal, l'épareuse, le micro-tracteur ont été remplacés. Dépourvu jusque-là en petits outils, d'importantes acquisitions essentielles au bon fonctionnement du service ont été réalisées : souffleur, débroussailleuse, perceuse-visseuse, bétonnière, boulonneuse, tronçonneuse, groupe électrogène, pompe à graisse, perforateur...

Ces investissements ont permis d'augmenter la quantité de travaux réalisés en interne.

Travaux Eglise

Depuis 2 ans plusieurs interventions de mise aux normes ont été réalisées : le remplacement de la porte de la chaufferie et la mise en place d'un bac à fuel de 300L en cas de fuite. Le remplacement du compteur électrique de la Sacristie, la modification du système d'alimentation électrique du SAS d'accueil qui était en court-circuit.

Notre église souffre énormément au niveau de sa charpente. En effet celle-ci arrive en fin de course et il convient de la remplacer. Un premier chiffrage a été demandé faisant apparaître une opération à 160'000€. Pour rappel ce bâtiment étant propriété de la commune, aucun financement de la paroisse n'est possible (loi 1905 de séparation de l'Eglise et de l'Etat). Les élus ont choisi de faire couper le bois nécessaire à la charpente sur la commune et ainsi utiliser notre richesse locale produite par notre forêt. Un premier marquage de sapins a été réalisé à l'automne 2024. Une fois la charpente refaite, il conviendra de traiter les infiltrations qui se font via les vitraux et en dernier lieu reprendre les peintures intérieures.



Cimetière

La première tranche de travaux au cimetière communal s'est achevée avec la remise sur son socle de la croix des curés. **Entre 2022 et 2024, près de 40'000 € d'investissement** ont été consentis au cimetière avec notamment l'exhumation de 32 concessions, la création de 12 caveaux et la reprise totale du socle sur lequel la croix repose et qui était devenue instable et dangereux.

En 2024 un relevé topographique a été entrepris afin de prévoir la reprise des allées en enrobé. **Le coût de l'opération s'élève à 139'255€ TTC.** Cette action se fera parallèlement à la végétalisation du cimetière. Avant de remettre en état les allées du cimetière, le drainage sera complètement refait pour la partie haute du cimetière et créé pour la partie latérale car celui-ci est pour l'heure inexistant. Comme pour les chemins, rien de pérenne sans une bonne canalisation des eaux.



La Gerbaz : une attention particulière en 2025

Le hameau de la Gerbaz s'est établi autour du ruisseau du Maravant. Pendant des décennies, les habitants du secteur se sont servis de la force hydraulique pour développer diverses activités comme celle du moulin. Malheureusement ce ruisseau a été fortement affaibli par le captage de Segny. Ce ruisseau autrefois très poissonneux et réputé pour ses truites, est bien souvent à l'étiage voire à sec ! Cette nouvelle donne entraîne des difficultés et des inquiétudes qu'il convient de prendre très au sérieux pour des questions de sécurité.

Le ruisseau étant de moins en moins en eau, il ne joue plus son rôle qui consistait à charrier régulièrement la matière organique. S'ajoute à cela, les nombreux morceaux de bois qui tombent dans ce cours d'eau qui créent des embacles et des mini-barrages. Les eaux pluviales ayant été canalisées depuis plusieurs décennies dans le même exutoire alors que la population augmente fortement, entraîne le phénomène suivant : à savoir qu'en cas de forte pluie comme c'est de plus en plus le cas, le ruisseau monte en charge de manière très virulente et peine à franchir les embacles. Son écoulement naturel est stoppé, l'eau monte et provoque des risques pour les habitations à proximité



et les ouvrages d'art tels que les ponts. Sur ce point la commune ne peut pas agir aussi facilement que cela car elle n'est pas propriétaire des cours d'eau (ce sont les propriétaires des deux rives qui en sont responsables) et surtout il existe des périodes d'intervention encadrée par la loi pour les travaux en rivières. Après l'identification de certains points dangereux, et avec l'accord des propriétaires, la commune accompagnera l'évacuation de ces nœuds dans le cours d'eau...

En ce qui concerne l'entrée du hameau depuis Thièze, celle-ci sera remise en état et embellie avec l'installation de nouvelles barrières pour le pont de la Gerbaz en ce début d'année 2025. Les dernières ayant été endommagées lors d'intempéries et de chutes d'arbres. Les arbres à l'entrée du hameau appartenant à des propriétaires privés seront coupés pour les plus menaçants.



Embellir la commune



Goudronnage des containers de Châteauvieux

Les containers de Châteauvieux sont désormais goudronnés et offriront plus de confort aux usagers comme aux agents qui en entretiennent les abords. Le conseil étudie la possibilité d'implanter un point d'apport volontaire avec 3 colonnes (verre, plastiques ordures ménagères) pour retirer les derniers bacs roulants de la commune qui se situent Chez-Divoz et Chez-Portay.



Aménagement et verdissement de la place du 20 février 1944

Au printemps 2023, le service technique a retiré le gravier jaune présent au sommet du parc de la mairie, installé des bordures, rechargé avec de la terre végétale et végétalisé cet espace. L'entrée de la mairie a également été refaite car celle-ci s'était fortement dégradée et était devenue pas évidente pour les différents usagers. Une marche a pu être rajoutée entre le parking et le parc, et une place de parking supplémentaire a été créée avec l'enlèvement d'un bloc béton. Ces travaux réalisés entièrement par le service technique viennent compléter les réaménagements récents survenus aux abords des écoles et de la salle des fêtes. La commune ces dernières années a fait pousser de nombreux massifs. Malheureusement contrairement aux grosses communes nous n'avons pas un service dédié uniquement aux espaces verts. C'est un travail très prenant (désherbage, tailles, entretien divers...). Les massifs sont également de gros consommateurs d'eau et on l'a bien vu à l'été 2022, il s'agit d'une ressource à économiser précieusement. La place du 20 février 1944 au cœur de notre Chef-Lieu a changé de physionomie. Aménagée en 2008-2009 en même temps que l'aménagement du cœur de village cette place était depuis quelques années en souffrance et principalement les buis placés de part et d'autre du monument aux morts. Le réaménagement de cet espace de mémoire,

de partage et de convivialité était important. Les deux massifs de part et d'autre du monument aux morts ont été totalement repensés avec la plantation de vivaces, la reprise de l'allée centrale et l'engazonnement. Les massifs devant l'ancienne mairie ont également fait l'objet d'une attention particulière avec la plantation de 6 arbres.

Merci à l'entreprise larringeoise Nico Martin Paysage pour les conseils et la réalisation.



Première tranche de travaux réalisée en interne par les agents technique.



Aménagement réalisé par Nico Martin entreprise larringeoise



Embellissement terrain des sœurs Brameux (entrée de village)

Pendant plusieurs semaines le service technique a œuvré afin de rendre plus agréable la traversée du village en libérant la vue sur le lac et en repoussant la friche qui s'installait à Brameux au terrain dit des sœurs. Autrefois bordée par une haie de chênes, la route départementale 21 avait perdu beaucoup de son cachet à la suite de la coupe franche réalisée il y a quelques années. Les souches ont été arrachées, la canalisation d'eaux pluviales prolongée et restaurée et enfin le terrain a été remis à niveau de façon à dégager la vue sur le lac et rendre cet espace, jusqu'alors perdu, à l'agriculture. C'est près de 2'700 m² qui sont désormais exploitables. Afin de concrétiser cet embellissement, il est convenu de faire peindre avec une fresque le transformateur désormais bien visible.

Ce grand espace ouvert à l'entrée du village est une chance que l'on doit préserver.



Route de Morzine : la RD902 un axe souvent sujet aux aléas météorologiques

La route départementale RD902 dite route de Morzine est souvent victime d'aléas climatiques entraînant d'importantes chutes de blocs sur la chaussée. Régulièrement la mairie est sollicitée dans le cadre de ces opérations de sécurisation entreprises par le département et ses différents partenaires. Merci aux agents du département et aux géotechniciens pour leur efficacité et professionnalisme dans ces situations toujours délicates.

TRAVAUX RD902

D'importants travaux de confortement de la berge le long de la RD902 sous le bois des Chênes ont été entrepris par les services du département fin d'année 2023. À la suite d'une pêche électrique, une pelle araignée a pu être transférée en rive gauche. Des enrochements ont ensuite été constitués puis la mise en place de micro-pieux. Des acrosols ont ensuite été installés afin de soutenir le talus et de ce fait la voirie. L'accotement a été repris avec des matériaux drainants, une glissière de sécurité a été installée ainsi qu'un caniveau en tête de talus. Des travaux nécessitant une grande expertise des différents acteurs.



L'enjeu des eaux pluviales

La gestion des eaux pluviales (EP) une nécessité face à une météo de plus en plus intense

VÉRINGES AU CŒUR DES ACTIONS DE PRÉVENTION ET DE RÉFECTION !

Le hameau de Véringes et ses accès ont été au cœur début 2024 d'un vaste plan d'intervention de la part des agents municipaux. Tout d'abord les fossés de la seule route d'accès au hameau ont été repris sur près de 650 ml depuis Beuly. Les fossés au cœur du hameau ont ensuite connu la même attention. Sur ce trajet au niveau du grand-pont un drain a été posé pour permettre d'élargir la route, facilitant ainsi le croisement des véhicules et surtout canalisant mieux les eaux pluviales. En fin de hameau et en direction de la desserte forestière ce sont les chemins qui ont été remis en état ainsi que la création de nombreux renvois d'eaux. Pendant plusieurs jours, les travaux ont consisté à aménager la plateforme forestière des Rattes créée à l'été 2023 et ses accès. Une opération de réfection des chemins s'est ensuite poursuivie de la plateforme jusqu'à Bioge.

Merci aux riverains pour leur compréhension lors de ces travaux qui nécessitent du temps et forcément des périodes plus délicates pour les accès aux terrains agricoles et forestiers.



EP CHEF-LIEU

Les beaux jours du printemps 2024 ont permis au service technique de prendre du temps pour entretenir le réseau d'eaux pluviales. Au-dessus du cimetière, depuis quelques mois de l'eau avait tendance à couler sur la route. En effet depuis plusieurs années les grilles se sont obstruées avec les feuilles et l'avancée du talus. Désormais nettoyées l'écoulement sera facilité tout comme l'entretien.



EP SUR LA CHAUX

Plusieurs travaux ont été réalisés par le service technique concernant la canalisation des eaux pluviales au hameau de Sur La Chaux. Tout d'abord le nettoyage des différents fossés au cœur du hameau. Ensuite un caniveau a été implanté afin de collecter les eaux qui ruissellent sur le chemin de Sur La Chaux et se retrouvent lors des fortes pluies sur la Bleue voire sur la place de Vougron. L'eau provenant de la route de Sur Les Crêts sera quant à elle mieux captée puisque le nouvel enrobé réalisé dispose d'une pente qui oriente davantage l'eau vers les ouvrages adaptés (regards, fossés...)



EP LA FOULY, PRÉ-GERVAIS, ÉCURIES DU GAVOT

Les travaux réalisés par le service technique vont permettre de mieux canaliser les eaux pluviales (EP) dans les secteurs du Pré-Gervais, la Fouly, les Rigoles, les écuries du Gavot. Les précipitations de plus en plus intenses rendaient nécessaires ces travaux, qui sur l'ensemble représentent un linéaire de près de 620 m. De nombreux tuyaux et drains ont été remplacés et installés. L'exutoire final est le ruisseau du Maravant. Ruisseau qui a fait l'objet en 2023 d'un nettoyage important et qui se poursuivra ces prochaines années. Enfin merci à la SECA des Thièzes pour l'aide humaine et matérielle apportée ainsi que toutes les actions mises en œuvre pour faciliter la réalisation de ces travaux.



EP LESVAUX-LE CREUX

Après une première campagne de curage réalisée au printemps 2024 entre le sommet de Lesvaux et le Creux, le service technique est également intervenu courant 2024 au pied du hameau en direction de Féternes-Vieux. Ces travaux de remise en état des fossés sont essentiels pour faciliter le bon écoulement des eaux pluviales. En plus de ces travaux, cette route très étroite bénéficie désormais de quelques placettes pour faciliter le croisement des véhicules. Pour ce faire plusieurs tuyaux ont été installés en lieu et place du fossé.



Déploiement de la fibre optique

La fibre optique constituée de tubes en verre plus fins qu'un cheveu est une technologie qui permet de transporter des données par le biais d'un signal lumineux, sans quasiment aucune altération malgré la distance parcourue. Les débits fournis dans le cadre d'un réseau fibre peuvent donc être identiques sur l'ensemble du territoire. Il s'agit du réseau de demain qui remplacera à terme le réseau télécom en cuivre. Les offres commerciales proposent des débits allant de 100 Mbits/s à 1 Gbits/s. La fibre optique, future infrastructure de référence succédant au cuivre, est la technologie la plus rapide pour les connexions internet fixe en Très Haut Débit. Son avènement révolutionne les moyens de communication au même titre que la démocratisation du téléphone en son temps.

Les travaux de génie civil concernant la fibre optique touchent à leur fin après plus de 2 ans d'interventions.

Le déploiement de la fibre optique planifié par le SYANE ne s'est pas déroulé sans accro sur notre commune. Depuis août 2022 plusieurs entreprises se sont succédées, des tronçons communaux ont dû être fermés plus d'une année, des difficultés d'accès à certains bâtiments ont persisté parfois plusieurs jours... Cela n'est plus qu'un mauvais souvenir...

N'étant pas commanditaire, ni payeur, la commune a tout de même tenu son rôle en tentant au mieux d'accorder les autorisations de voirie nécessaires au bon déroulement du chantier et se faire porte-voix de vos difficultés.

Nous tenons à remercier toutes les personnes qui ont subi d'importants désagréments durant ces deux années et toutes celles qui ont permis et faciliter la fin de ce chantier.

Une fois les travaux de génie civil achevés, place au déploiement de la fibre optique et s'en suivra l'ouverture à la commercialisation dans le premier semestre 2025.

Sécurité

Sécuriser nos déplacements

CRÉATION D'UN CHEMINEMENT ENTRE GRÉSY ET BRAMEUX

La commune a fait l'acquisition de deux terrains afin de créer une liaison piétonne permettant de relier Grésy à Brameux en offrant aux promeneurs une vue imprenable sur Féternes-vieux, le château des Allinges et les Hermones. Le service technique a œuvré en broyant les buissons, en mettant en forme le chemin en prenant en compte le ruissellement de l'eau avec l'installation d'une tête d'aqueduc... Au bout du chemin le long de la RD-21 un trou important a été comblé et le fossé remplacé par une buse. Cette grande place pourrait accueillir l'emplacement du futur arrêt de bus dans le cadre du projet de sécurisation du secteur. Cette liaison est stratégique car elle permettra de se brancher sur le futur cheminement piétonnier de Bonchamp et ainsi mettre en lien le secteur de Thièze et la boucle de la Pierre à Cupules en empruntant le sentier entre Grésy et Lesvaux. Le conseil planche sur l'élaboration du plan de financement de cette opération qui s'élève à près de 900'000€ car celle-ci en plus de créer un trottoir reliant par Bonchamp, la route de la Monnaie à l'épicerie « Une pincée de vrac », prévoit la sécurisation des carrefours de Ripaille et du Castellou et également l'enfouissement des réseaux secs et la reprise des réseaux humides (eau potable et eaux pluviales).



RÉFECTION DE VOIRIES

Plusieurs voiries communales ont vu cette année leur revêtement totalement repris. C'est le cas de l'impasse de Grésy (160 ml) et de la fin de Véringes (140 ml). Dans cette distance, une partie comprend le début du chemin forestier. Souvent rafistolée, cette partie nécessitait une attention particulière, d'autant plus que c'est l'axe principal de désenclavement du massif forestier de Bioge et Véringes.

Le coût total des travaux s'élève à 50'000 €.



ROUTE DE SUR LES CRÊTS

La route de Sur Les Crêts a bénéficié d'un renouvellement en pleine largeur de son tapis sur un linéaire de 370 m. Ces travaux interviennent après une longue fermeture de la route suite aux travaux de déploiement de la fibre optique, qui ont contraint le secteur pendant près d'un an et demi. Cette portion était la seule entre le Crêt de Vougron et le hameau de Sur Les Crêts à n'avoir jamais bénéficié d'une reprise de ses enrobés. Pendant les temps de fermeture de la route les services techniques en ont profité pour reprendre les fossés.





Si la compétence eau-potable est désormais intercommunale, la compétence Défense Extérieur Contre l'Incendie (DECI) demeure communale. Toutes les années les poteaux incendies sont contrôlés. Une année ce contrôle incombe à la commune et l'année suivante aux pompiers. En 2023 la commune a fait procéder au contrôle des 57 poteaux du territoire et de l'unique bouche incendie.

POTEAU INCENDIE ROUTE DE LA MONNAIE

Le poteau d'incendie Route de la Monnaie a été remplacé par l'entreprise Bel et Morand.

Coût de l'investissement : 5'000 €.

Le poteau avait été signalé défectueux lors de la tournée d'inspection. Les travaux ont nécessité la venue de l'aspiratrice du fait des nombreux réseaux présents.

POTEAU INCENDIE DU CREUX

Le hameau du Creux dispose désormais d'un poteau incendie aux normes. Son déplacement et remplacement répondent à la fois à un renforcement de la sécurité incendie mais également à la mise en valeur du hameau. En effet, durant le printemps 2023 vous avez pu constater les travaux de restauration du bassin du Creux par Denis Lacroix et Alain Cappai. A côté de ce bassin restauré et où se situait l'ancien poteau incendie, un espace pédagogique et de mémoire dédié à sœur Claudine Echernier fondatrice de la congrégation des sœurs de la Croix a été créé et inauguré le 8 juillet 2023. Ce travail réalisé par l'association d'éducation populaire et sociale nous permet de valoriser le parcours de cette Féterniante née en 1801 au Creux et qui a fondé une congrégation désormais mondiale avec près de 1'400 sœurs dont 1'000 en Inde. L'association d'éducation populaire et sociale a organisé pour cette inauguration et conjointement avec la paroisse Gavot Léman une halte spirituelle partant de Châteaueux pour s'achever au Creux avec le dévoilement de la plaque et du panneau explicatif.





Animations

Une politique d'animations renforcée depuis 4 ans, la mairie en soutien de ses associations.

Depuis le début du mandat, le conseil municipal a fait le choix de renforcer son soutien aux associations. Ce soutien s'est bien évidemment traduit financièrement, mais également humainement et logistiquement.

AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE DE JEUX AU CŒUR DU CHEF-LIEU

L'aménagement des abords de l'aire de jeux a été réalisé en 2023 par le service technique. Tout d'abord la remise à niveau du terrain devant les anciens ateliers municipaux et l'installation d'un chalet. Ce chalet dispose d'un haillon permettant de faire bar et servira au futur club de boules et de quilles. Il pourra également servir lors des différentes manifestations communales à proximité. Un éclairage est également présent sur ce site.

Enveloppe de travaux : fournitures + main d'œuvre 20'000 €.

THÉÂTRE DE LA FOURCHE



LA COMMUNE ACCUEILLE L'OFFICE DU TOURISME INTERCOMMUNAL

Dans le cadre de la rénovation de la salle des fêtes deux espaces de 60 m² chacun demeuraient libres au rez-bas. Afin d'optimiser au mieux nos bâtiments communaux et pour répondre à une demande de locaux de la part de l'office du tourisme intercommunal, la mairie a décidé d'aménager cet espace en bureaux. Ainsi depuis l'été 2024, les employés de l'OTI officie à Féternes dans le bien de l'intérêt communautaire touristique. Ces espaces sont ainsi loués et offrent un revenu indépendant à la commune. Enveloppe de travaux : fournitures + main d'œuvre 15'000 €.

FÊTE DES MÈRES DE FAMILLES

- 2023 Gruyère : Le matin visite d'une unité de fabrication de gruyère et de son musée. A midi comment ne pas se retrouver autour d'une bonne fondue moitié-moitié dans le cadre médiéval de la cité de Gruyère. L'après-midi place au chocolat avec la visite de l'entreprise Cailler et de son musée.
- 2024 : Doubs. Le matin visite de la boissellerie de Bois d'Amont. Entourés de forêts, le long de la frontière Suisse, les habitants ont fourmillé d'ingéniosité pour valoriser la richesse forestière qu'offrent les épicéas. Ainsi de nombreuses scieries se sont mises à produire toute sorte de choses : des boîtes à fromages en passant par les tavaillons. A midi, c'est dans un train à vapeur au départ d'Hôpitaux-Neufs que le repas a pu être apprécié. Ce tronçon ferroviaire tombé dans l'oubli revit désormais grâce à la mobilisation de bénévoles de tous âges, relié par une même passion la valorisation de leur région. Enfin la journée s'est poursuivie au musée de l'Horlogerie à Sentier. L'occasion d'un voyage dans le temps à la découverte de cette mécanique de précision.



ANIMATIONS DE L'ÉTÉ

Chaque vendredi soir de l'été, la mairie met tout en œuvre pour que les associations de la commune puissent organiser une soirée animée à proximité de la salle des fêtes et de l'aire de jeux. La scène ainsi que le bar sont installés par les services techniques pour l'été. Puis place à l'imagination et à la création de nos associations.

MI-AOÛT : TROIS ÉDITIONS POUR RELANCER UNE FÊTE HISTORIQUE

En 2020, les élus ont souhaité réinstaurer la fête de la mi-août avec l'aide de l'ensemble des associations de la commune. Trois éditions plus tard, nous avons le plaisir de voir que cette fête populaire semble de nouveau s'inscrire dans les agendas des Féternians. Nous relayons l'appel aux bénévoles émis par l'ensemble des associations de la commune pour venir nous aider à organiser cette belle fête populaire. Plus que de grands discours, ces quelques images parlent d'elles-mêmes.

Participation financière de la mairie en moyenne 3'000 €.



LES 3 PREMIÈRES ÉDITIONS DU MARCHÉ DE NOËL (2022-2023-2024)

La commune a fait le choix d'instaurer un marché de Noël. Ce moment d'échange festif et intergénérationnel nous permet de nous retrouver à l'approche des fêtes de fin d'années. Participation financière de la mairie en moyenne 4'500 €.



TÉLÉTHON 2022-2023-2024

La mairie et les associations se sont engagées dans le cadre du téléthon en proposant plusieurs activités dans le but de collecter des fonds pour cette grande cause nationale. La gym désormais propose chaque année une balade commentée de la commune à cette occasion suivie d'un bol de soupe. La première édition a mis à l'honneur le Creux, les vignes et Châteauvieux, tandis que la seconde était axée sur le thème de l'eau entre le Crêt de Vougron, Sur Les Crêts et le lac Doux. Enfin la troisième édition a fait la part belle aux Traverses.



GALETS (2022 ET 2023)

Depuis 2020, en décembre partez à la chasse aux trésors du calendrier de l'Avent de Féternes ! Dispersés par les 3 Fées espiègles de Féternes, des galets numérotés comme un Calendrier de l'Avent devront être découverts chaque jour jusqu'à Noël, dans un hameau du village. A compter du 1^{er} décembre, vous pourrez partir à la découverte du galet N°1 grâce à un indice qui sera dévoilé de façon quotidienne sur le compte facebook et le site Internet de la Mairie. Veillez à bien laisser le galet à son emplacement, pour que tout le monde puisse jouer. Merci à Géraldine Lacroix qui est à l'initiative de cette très appréciée chasse aux trésors.



CALENDRIER DE L'AVENT

Durant l'Avent 2024, une nouveauté est venue garnir la façade de la mairie : le calendrier de l'Avent ! Aviez-vous déjà remarqué que 24 volets composent la façade ? Géraldine Lacroix oui ! Aussi elle a proposé de réaliser un calendrier de l'Avent en faisant peindre à chaque personne qui le souhaite un panneau en bois. Chaque jour un volet s'ouvre en fonction de son numéro et laisse apparaître une création. Nous remercions toutes les personnes qui ont accepté de se prêter au jeu et également Géraldine Lacroix et Justine Chollet qui ont mis du cœur à l'ouvrage pour que tout soit prêt le 1^{er} décembre.

JEUDIS ELECTRO

Le conseil municipal a donné son accord pour que l'une des trois dates du festival chablaisien « Jeudi Electro » se tienne sur le site de Champeillant le 25 juillet 2024. Cet accord est intervenu dans une année où ce site est à la fête (80 ans de l'atterrissage du Denny Boy et les 100 ans de la Chapelle).

C'est aussi un évènement qui répond aux critères fixés par le conseil municipal à savoir que depuis 2020 nous avons décidé de ne plus donner la possibilité de louer le site à titre privé. Depuis tous les évènements qui souhaitent s'y dérouler doivent permettre à tout le monde de participer avec une entrée libre et gratuite. Aussi pour faire de cet évènement un moment respectant ces règles et populaire, la commune a participé financièrement à hauteur de 7'200 €. L'entrée a ainsi été gratuite pour tous les participants.

Enfin, nous avons fait le choix d'accepter cette proposition au regard du réaménagement du site entrepris depuis plusieurs mois. En effet, nous avons souhaité éloigner les stationnements trop proches de la Chapelle et non conformes au classement du site par le ministère effectué en 2001, pour pouvoir lui redonner son caractère majestueux.

Ce festival de grande ampleur a été un vrai test quant à la possibilité d'organiser des événements d'envergure à Champeillant tout en respectant les différents usagers du site, qu'ils soient touristes, agriculteurs, riverains...

Nous remercions les agriculteurs qui ont joué le jeu pour cet accueil, les riverains pour leur compréhension vis à vis de ce festival, bien évidemment les organisateurs, les

services de sécurité qui ont été mobilisés tout comme les pompiers et les forces de l'ordre, mais également les différentes personnes qui dans l'ombre permettent la tenue de cet évènement.

Le conseil municipal a également validé la tenue du premier Jeudi Electro des petits qui s'est tenu de 15 à 19h et qui a trouvé son public. De nombreuses animations étaient disponibles : atelier M.A.O (Musique assistée par ordinateur), peinture en musique, dessin au pochoir, jeux en bois, déambulation équestre... suivi d'un gouter.

Cette manifestation a rencontré un franc succès avec près de 1'800 personnes présentes sur le site.





100 ans de la chapelle Champeillant

La chapelle de Champeillant est un lieu devenu incontournable dans le Chablais. Perchée sur le point culminant de la commune, elle offre aux promeneurs et visiteurs un lieu de halte spirituelle dans un cadre paysager magnifique entre Léman et montagnes.

UN MIRACLE À L'ORIGINE DE CET ÉDIFICE

L'origine de cette chapelle a été parfaitement comptée par l'écrivain local Claude Fournayron « Un jour, aux environs de 1920, le curé de Féternes [Marie-Isidore Maniglier] fut appelé par la famille d'un mourant du hameau vers la Grange [hameau disparu depuis, au-dessus de Sur Les Crêts] pour donner les derniers sacrements. Le malade ne voulut rien savoir. Ne croyant ni au bon Dieu, ni au diable. Pas question d'extrême onction. Le curé n'insista pas et s'en revint chez lui. Or, en passant devant l'oratoire de Champeillant et par conséquent divinement inspiré, le curé fit le vœu d'élever une chapelle à cet endroit si le moribond revenait sur sa décision. Tout en priant, il redescendit en direction de la cure. Soudain des pas précipités le firent se retourner et il vit un proche du mourant l'appeler. En effet celui qui allait mourir ne voulait pas rôti en enfer, il voulait parler à ce prêtre qui était quand même un brave homme... »

1924 : ÉDIFICATION DE LA CHAPELLE

Le curé Maniglier mettra tout en œuvre pour faire édifier cette chapelle en lieu place de l'oratoire présent sur le site de Champeillant qui offrait ce vaste dégagement avec toutes ces prairies et jardins donnant une parfaite traduction de son étymologie « champ » « pelé ».



La première opération et elle n'était pas des moindres... fut d'enlever l'oratoire alors présent sur le site et l'installer au sommet du hameau de la Gerbaz où il est toujours en place actuellement. Une fois cette opération réalisée de nombreux artisans et paroissiens aidèrent le curé dans son projet, si bien que la chapelle fut achevée le 14 septembre 1924. A cette occasion le curé Maniglier procéda à une bénédiction. Le lendemain, le 15 septembre 1924, une première messe y fut célébrée. Depuis l'or tous les troisièmes dimanches de septembre, le chapelet est célébré à Champeillant. Des processions ont eu lieu depuis le Chef-Lieu, puis depuis Chez-Divoz. Celles-ci étaient réputées au point que chaque année des Forclans venaient à pied depuis chez eux faisaient une halte à Vougron Chez Charlot et assistaient au chapelet.

La chapelle fut placée sous la protection de la Sainte-Vierge et porte le nom de Notre-Dame-des-Sept-Douleurs.

Une chapelle en perpétuelle transformation

En 1924, elle est construite en toute simplicité, la chapelle comprenait une toiture deux pans surmontée d'une croix et une porte d'entrée du côté du Bois Monsieur.



En 1956, à l'initiative commune de l'Abbé Burnet et du Maire Joseph Dessaix, l'édifice connaît d'importantes transformations. L'entrée au Nord côté bois Monsieur est déplacée du côté sud et protégée par la construction d'un

vaste auvent avec deux grands piliers ronds si atypiques. L'intérieur de la chapelle est réaménagé en 1972. L'autel est restauré.

En 1979, sous l'impulsion de la municipalité de Denis Chappuis et l'abbé Burnet, la toiture est refaite à l'aide de bardeaux canadiens ainsi que les peintures extérieures. Ces travaux sont réalisés par des bénévoles : Yves Chappuis (Sur Les Crêts), André Ducret (Chez-Divoz), André Buffet et ses fils (La Gerbaz).



En 1994, la municipalité décide de la doter d'un clocher et de prolonger le toit à la place de l'auvent plat qui pré-existait. Les travaux sont alors réalisés par Bruno Ducret artisan de Féternes et Monsieur Mériguet zingueur à Champanges. Une statue en bois sculptée de la vierge est réalisée par Bernard Hauteville habitant de Véringes. Celle-ci prend place dans la niche de la nouvelle toiture. En 1997, une réfection est faite.

En 2012, la chapelle est une nouvelle fois entièrement refaite. Fortement exposée sur les hauteurs du plateau, la toiture souffre et est reprise par Bruno Ducret et Christophe Chappuis. Les peintures intérieures sont également au cœur des intentions et retrouvent des couleurs grâce à Alain Gilardi. Quelques années plus tard la zinguerie sera reprise par John Béchet qui y apportera sa touche avec deux roses réalisées en cuivre.

” La chapelle de Champeillant est un lieu auquel les Féternians sont attachés, elle a fêté cette année ses 100 ans, espérons que dans 100 ans nos successeurs seront aussi fiers de la beauté de ce site et cet édifice. ”



Forêt

Les élus sont attachés à la forêt, qui est à la fois une richesse économique et un atout environnemental. Nous veillons à développer une gestion forestière équilibrée qui s'inscrit pleinement dans la tradition de nos aînés qui ont toujours su faire les efforts nécessaires, et souvent avec des moyens bien plus limités pour faire perdurer cette richesse qu'est la forêt. L'entretien forestier est l'affaire de tous et en prendre conscience c'est faire un pas en direction des générations futures. A nous de nous montrer à la hauteur de cet héritage et de préparer la forêt aux défis qui lui font face comme le bostryche.

LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN N°1 DE PÉRENNISATION DE BOIS MONSIEUR

Qui imagine la chapelle de Champeillant sans le Bois Monsieur en arrière-plan ?



Evidemment personne, pourtant c'est bien un risque encouru si rien n'est fait. En effet le Bois Monsieur composé à 90% d'épicéas, souffre du bostryche. Cette maladie est liée à un insecte le scolyte qui ronge et assèche complètement le bois. Afin d'éviter la disparition du Bois Monsieur, qui est à la fois un élément patrimonial auquel les Fétériens sont attachés et une richesse en termes de biodiversité, le conseil municipal a validé au printemps 2022 un plan d'action qui a ensuite été mis en œuvre entre 2022 et 2024 et qui s'articule autour de 3 axes :

1. L'importance d'entretenir l'existant

Le dégagement et l'entretien de la plantation de hêtres plantés en 2017 côté Lac Doux sont primordiaux et font partie du plan d'action. En 2022, pour la première fois un entretien de la plantation a été effectué et a permis de sauver 70% de la plantation qui était en proie à des difficultés vu la densité de ronces. Dorénavant cette action d'entretien deviendra rituelle et sera systématiquement mise au budget d'une année sur l'autre.



2. Prévoir l'avenir avec l'arrivée de nouvelles essences

Le cœur du plan de restructuration et de pérennisation de Bois Monsieur est la plantation de 400 arbres de 3 essences différentes. Etant entendu que le bostryche passe d'un épicéa à l'autre, il a été fait le choix de couper cette transmission en se tournant vers des feuillus. Ainsi 250 hêtres, 100 chênes sessiles et 50 alisiers torminal ont été plantés. Ils bénéficient d'une protection adaptée pour le gibier et d'un nettoyage du secteur avec le ratissage, suivi de la mise en andain et du broyage des ronces.

3. Faire prendre conscience du rôle essentiel de la forêt

Enfin le dernier volet de ce plan d'action était avant tout pédagogique. Il consistait en la création sur le bas de Bois Monsieur côté Lac Doux d'une marre forestière. Ce secteur toujours très humide ne permettant pas d'espérer un développement forestier intéressant. Cette marre forestière a été créée et agrémentée de deux tables bancs confectionnés à l'aide du bois scolyté issu de Bois Monsieur. Le bois scolyté devant être abattu est très peu rentable économiquement et son usage est limité.

Ce plan d'actions s'est élevé à 15'000 € et a été entièrement financé par le produit issu des coupes de bois sur la commune. Les coupes effectuées sur un secteur permettent ainsi de préserver la forêt sur un autre.

BOIS MONSIEUR VICTIME DE L'AVANCÉE DU BOSTRYCHE

Dans les années 50, la commune a fait le choix de planter une importante surface d'épicéas à Bois Monsieur.





Ces terrains étaient jusqu'ici mis en location sous forme de baux communaux pour les foins. Cette sapinière s'est ensuite bien développée laissant apparaître des épicéas très rectilignes et très peu chargés en branches. Malheureusement depuis 2017 la plantation est attaquée par le bostryche. Des coupes de prélèvement ont été effectuées régulièrement depuis, suivies de replantation. Le plan de pérennisation a également été mis en œuvre dans cet esprit. Or depuis l'été 2024, le bostryche a complètement mis à mal le bois Monsieur coté lac Doux. Une décision difficile a été prise, celle de faire procéder à la coupe de plus de 1'200 m³. Cette importante coupe vient indéniablement impacter le paysage et la physionomie de Bois Monsieur, cependant elle demeurerait inévitable. La valeur économique encore présente avec cette coupe va nous permettre de financer un vaste plan de replantation et ainsi adapter Bois Monsieur aux années futures.

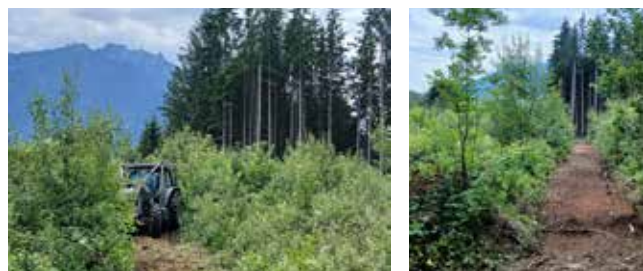


PLAN DE RESTAURATION DU SECTEUR DES TATTES

Chaque jour nous constatons la déliquescence de plus en plus rapide de notre forêt, minée à la fois par l'avancée du bostryche mais aussi par le non-entretien et le morcellement des propriétés. Depuis 2020 de nombreuses acquisitions foncières ont été réalisées pour remembrer les parcelles et planter pour adapter notre forêt aux enjeux de demain.



C'est dans cet esprit que le conseil municipal a validé le projet de plantation de plus de 2ha sur Les Tattes. L'opération comporte plusieurs étapes, tout d'abord le broyage de la zone actuellement recouverte de ronces et de quelques buissons sans valeur.



Ensuite le terrain sera décompacté pour accueillir au printemps 2025 la plantation de 650 plants répartis en 26 placeaux. Un répulsif naturel de type chaux sera appliqué sur les bourgeons des plants afin de détourner le gibier. Les espèces qui seront plantés sont les suivantes : chêne sessile (450 plants soit 70% de la plantation), de l'alisier torminal (70 plants), de l'érable sycomore (70 plants), du cormier (60 plants).

Le marais présent dans ce secteur sera nettoyé, lui qui accueille suite à une récente étude plus de douze variétés d'orchidées. Ce secteur verra apparaître plusieurs panneaux explicatifs pour détailler cette opération et sensibiliser sur le rôle des forêts et des marais.

Le coût total de cette opération s'élève à 16'000 € financé à 80 % par des subventions principalement du conseil départemental.

ACQUISITIONS REMEMBREMENT

La commune a entrepris depuis 2020 plusieurs rachats de parcelles forestières (3.1ha). L'objectif est double. Tout d'abord jouer pleinement notre rôle dans la volonté de remembrement des parcelles forestières. Force est de constater que de nombreuses parcelles forestières souffrent d'un manque d'entretien lié à la négligence de certains propriétaires. En effet il n'est pas rare d'être confronté à d'importantes indivisions pour des parcelles boisées ou encore des parcelles ignorées de leurs propriétaires.

L'objectif de la mairie est d'acquérir dans des espaces stratégiques à proximité de parcelles dont elle est déjà propriétaire, afin de pouvoir entretenir et valoriser le bois.

Le second objectif est de consolider le patrimoine communal pour que nous puissions transmettre aux générations futures une forêt aussi productive et bien entretenue que nous l'ont laissée nos aînés.

Si vous souhaitez participer à cet effort collectif de remembrement vous pouvez vous adresser à la Mairie qui se fera un plaisir de vous accompagner dans cette démarche.



Environnement

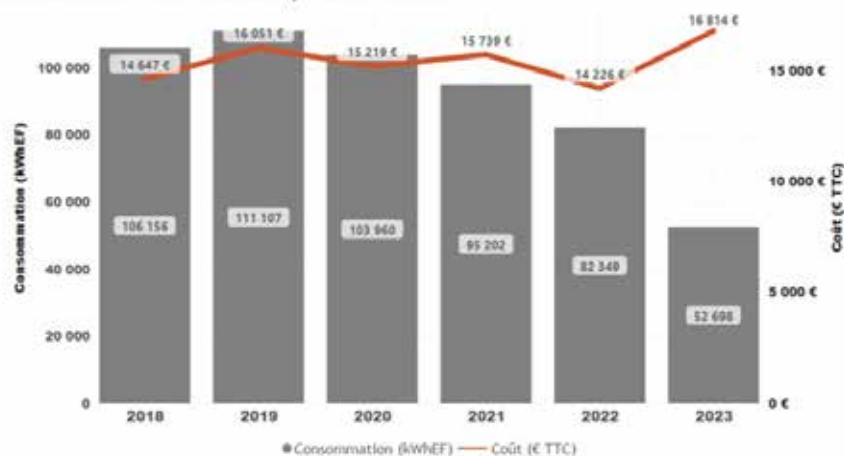
Extinction éclairage public

Depuis septembre 2022, l'éclairage public est réglementé pour des raisons tant économiques qu'écologiques. Celui-ci est éteint entre 23h et 5h du matin. L'extinction de l'éclairage public la nuit est la deuxième mesure la plus pratiquée par les communes quelle que soit leur taille, après la diminution de quelques degrés du chauffage dans les bâtiments publics¹.

Depuis 2019 les consommations liées à l'éclairage public sont en baisse grâce à la mise en place progressive de LED, l'installation d'horloges astronomiques en 2021 et la réduction à partir de septembre 2022 de la période d'éclairage public. Malgré ces efforts importants (baisse de -52.6% de consommation) la hausse du prix de l'électricité fait que malgré tout ce poste de dépense augmente.

ECLAIRAGE PUBLIC

Evolution des consommations et des dépenses annuelles



1. Observatoire français de la Transition Ecologique

Entretien du Maravant

La commune a fait appel à l'association d'insertion « Le Liens » pour procéder au nettoyage du ruisseau du Maravant dans le secteur de la Gerbaz. Depuis plusieurs années ce cours d'eau laisse apparaître de nombreuses embâcles principalement causés par la chute de bois mort dans la rivière créant ainsi des points de résistances qui font monter le niveau du cours d'eau. Cette situation est préoccupante sur certains tronçons du ruisseau qui longent la route communale de la Gerbaz, ou passent à proximité d'habitations. « Le Liens » procède ainsi à l'évacuation de ce bois mort présent dans le cours d'eau et nettoie les abords du ruisseau. La municipalité tient cependant à rappeler que les propriétaires en bordure des cours d'eau sont responsables de l'entretien de la moitié de celui-ci. **La loi précise qu'ils doivent laisser libre l'écoulement naturel des eaux tout en favorisant le bon développement de la faune et de la flore dans et aux abords du cours d'eau. Le propriétaire est tenu d'éliminer les débris et autres amoncellements végétaux, flottants ou non, de couper et d'élaguer la végétation des rives.**



Mobilisés pour nettoyer notre commune

Chaque année, la commune propose deux dates permettant la collecte des encombrants. En général celles-ci sont effectuées aux mois de mai et octobre. Sur inscription, il est ainsi possible de bénéficier de ce service assuré par les agents communaux.

Le samedi 4 mai, bénévoles et élus se sont retrouvés pour participer à la matinée nettoyage de la commune. Un geste simple mais citoyen. Répartis en plusieurs équipes, sacs poubelles en main et gilets jaunes sur le dos, l'ensemble des participants a contribué à rendre plus propre notre commune. Un moment de convivialité a ensuite réuni tous les acteurs à la salle des fêtes Denis Chappuis.



JARDINS COMMUNAUX À LA RUPPAZ RETOUR SUR UNE PREMIÈRE ANNÉE.

Cultiver son jardin, produire ses légumes, les cuisiner..., c'est une manière de redécouvrir le contenu de son assiette. C'est aussi l'occasion d'améliorer son alimentation, de s'informer sur les semences, l'origine des produits, l'association des plantes, la succession des saisons, l'irrigation, la fertilisation non toxique, et plus globalement, de s'intéresser aux questions environnementales.

La mise à disposition de jardins familiaux par la mairie de Féternes s'inscrit dans une démarche sociale, d'écocitoyenneté et de respect de l'environnement, chère aux élus et à nombre d'habitants, pour en faire, non seulement un moyen de produire et consommer le fruit de son travail, mais aussi, un lieu de rencontres et d'échanges autour d'un lopin de terre, à jardiner dans le respect de la nature, avec des engrais naturels, en phase avec l'engagement de la Mairie en tant que « commune Zéro pesticides ».

Le site de la Ruppaz a été retenu par la municipalité pour son emplacement assez stratégique car celui-ci est facile d'accès et bien exposé. La valorisation de ce terrain était également un argument important car de-

puis quelques années celui-ci était devenu une véritable friche.

Suite aux travaux réalisés par le service technique, 11 jardins partagés ont pu voir le jour dès l'été 2023. Ces jardins s'organisent autour d'un chalet commun comprenant une cuve de récupération d'eaux de pluie et plusieurs outils utiles au jardinage. Une table de pique-nique et un barbecue sont venus agrémenter le site pour le rendre plus convivial.

Des espaces communs sont également disponibles pour y planter des framboises, cassis, groseilles ou autres...

Grâce à cette initiative ce lieu est devenu un espace convivial où les légumes s'y sentent bien et apportent une certaine fierté à ceux qui les bichonnent.



Urbanisme

Urbanisme : révision du Plan Local d'Urbanisme La révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU)

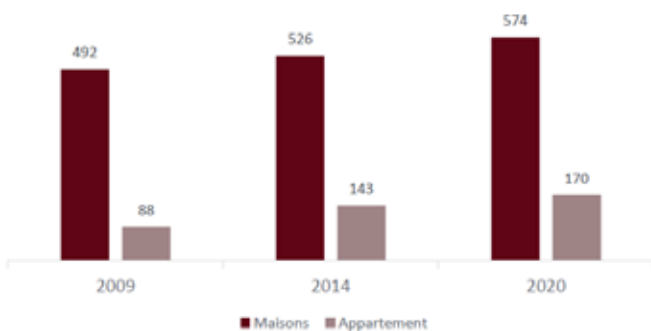
POURQUOI RÉVISER LE PLU ?

La commune a connu un profond bouleversement urbanistique ces dernières années lié principalement à l'attractivité de notre territoire en grande partie due au dynamisme de l'économie Suisse. Notre équipe municipale a dû faire face depuis 2020 à un afflux majeur de demande d'urbanisme provenant d'un contexte immobilier en pleine bourre au sortir de la crise Covid et dopé par des taux de crédits très faibles. Le PLU en vigueur depuis 2013 bien que post Grenelle de l'environnement demeure très permissif sur bon nombre d'aspect. Il nous a été difficile de contenir ou d'amender certains projets sous peine d'invalidité juridique de nos arguments de refus.

Evolution de la population entre 1968 et 2020 en nombre
Données Insee 2024



Evolution des types de logements depuis 2009 en nombre
Données Insee 2023



Nous avons alors tenté au maximum de faire de la pédagogie en lien avec l'architecte conseil du CAUE pour conserver au maximum une identité architecturale locale. Malheureusement force est de constater que la pédagogie ne peut pas être l'unique levier pour garantir une certaine harmonie.

Aussi après réflexions du conseil municipal, enquête auprès de la population et consultations de plusieurs organismes extérieurs (CAUE, DDT, services instructeurs de la CCPEVA...), nous avons opté pour la révision du PLU. Se doter d'un nouveau PLU nous permettra également de bénéficier des nouvelles réglementations pour un développement mieux maîtrisé, encadré et plus qualitatif. Ce nouveau PLU nous donnera une base réglementaire afin d'organiser et de gérer le Féternes de demain.

LES AMBITIONS DU FUTUR PLU

La feuille de route du futur PLU repose sur une double ambition générale pour notre commune :

- Réaffirmer l'identité rurale de Féternes et conforter son statut/rôle de village du plateau de Gavot, au sein du Chablais.
- Concilier développement avec qualité de vie et cadre de vie, dans un site à haute valeur environnementale.



Pour répondre à cette double ambition, trois grandes orientations générales et leurs déclinaisons ont été débattues :

1. Conforter/Développer les fonctions villageoises de FÉTERNES au profit de son animation et de sa dynamique sociale.

- Faire du Chef-lieu (centralité principale) et de Thièze (centralité secondaire), les lieux préférentiels de confortement et de développement.
- Recalibrer et mieux maîtriser l'urbanisation, dans l'espace et dans le temps.
- Contribuer à l'amélioration des conditions de déplacements « dans et via » le territoire communal, et à la limitation de leurs impacts.

2. Soutenir / Conforter une économie locale utile au territoire et aux habitants mais conciliable avec les ressources et les sensibilités de la commune.

- Assurer la pérennité et la qualité de l'agriculture traditionnelle de moyenne montagne
- Œuvrer pour une gestion durable de la forêt, en conciliant ses différentes fonctions (économiques, écologiques et de loisirs)
- Favoriser le maintien et le développement des activités artisanales et des services de proximité
- Promouvoir une offre touristique et de loisirs « entre lac et montagne » compatible avec les sensibilités patrimoniales de la commune ...

3. Préserver / Valoriser notre capital naturel et culturel comme facteur principal d'identité et de qualité du cadre de vie

- Prévenir et limiter les sources de risques et nuisances sur notre santé et notre environnement, et anticiper les effets du changement climatique.
- Protéger et gérer durablement notre capital naturel.
- Préserver et valoriser les éléments représentatifs, voire remarquables, du patrimoine culturel local et de l'identité communale.

Désormais, tous les projets d'urbanisme déposés sur la commune peuvent faire l'objet d'un sursis à statuer dans les cas où ils ne respectent pas les orientations du futur PLU traduites dans le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD). Cette décision motivée par l'autorité compétente en matière d'urbanisme en l'occurrence la commune a pour effet de reporter le délai de réponse à deux ans pour tout projet concernant des constructions, installations ou opérations qui seraient de nature à compromettre ou à rendre plus onéreuse l'exécution du futur plan local d'urbanisme. Le PADD détaillé est disponible en mairie pour être consulté ainsi que sur le site internet.

LES PROCHAINES ÉTAPES

L'année 2025 sera une année charnière dans l'élaboration du prochain PLU. Actuellement les élus accompagnés par le bureau d'étude VE2A travaillent sur le diagnostic communal avec l'appui des services de l'Etat, des chambres (commerces, agriculture...) et des établissements publics compétents (CCPEVA, SIAC...).

Une réunion publique se tiendra dans le printemps pour présenter la feuille de route du PLU traduite dans le PADD qui aura été agrémentée d'éléments issus du diagnostic. Puis une phase de travail nous mènera jusqu'à **l'automne où une nouvelle réunion publique sera programmée** pour évoquer les documents réglementaires du PLU (règlements, orientations d'aménagements, projet de zonage...). Au fur et à mesure de l'avancée de ces travaux vous serez informés via différents supports.

La route communale des Molliez deviendra une route départementale et sera refaite !

En 2021 en même temps que le réaménagement du carrefour de Curninges, il a été autorisé par le conseil départemental, que nous mettions en place une phase test de plusieurs années, règlementant l'accès à la RD121 en direction de Vougron et privilégiant les Molliez comme voie principale de desserte.

Après 4 années de mise en service, le bilan est positif. Plusieurs échanges ont eu lieu avec le département pour officialiser cette situation : à savoir que la route des Molliez est désormais l'axe principal et qu'il convient de la classer en route départementale. Ce classement induit des travaux de mise au gabarit (élargissement) et de reprise du tapis d'enrobé.

Le conseil départemental en juillet 2024, puis le conseil municipal de Féternes en novembre 2024 ont ainsi délibéré pour :

- Classer la route communale des Molliez en route départementale.
- Déclasser la route départementale partant de Curninges à la patte d'oie des Molliez en route communale.

Désormais, le conseil départemental doit intervenir pour reprendre entièrement la route des Molliez. Cette action sera facilitée par la topographie du site et le fait que la commune soit propriétaire le long de cet axe.



11 novembre et 8 mai



Chaque année la commune commémore les morts pour la France de la première et seconde guerre mondiale le 11 novembre et 8 mai. Depuis 2023, le Maire a décidé de faire précéder la cérémonie du 8 mai d'un dépôt de gerbe au Creux en hommage à Victor Martin.

Qui était Victor Martin ?

Victor Martin, né à Blatton en Belgique en 1912. Il est docteur en sciences politiques et sociales.

Membre d'une organisation communiste "Le front de l'indépendance" il accepte en 1942 de partir en mission de reconnaissance à Auschwitz. Le but de cette mission est de collecter des informations sur le sort des juifs. A cette époque seuls quelques groupes résistants et gouvernements de l'est ont connaissance de l'existence des camps de la mort.

Victor Martin arrive en Pologne à Breslau en janvier 1943. Parlant très bien allemand il progresse facilement au fur et à mesure de ses contacts. Il rencontre des familles juives dans le ghetto de Sosnowiec. C'est dans cette ville industrielle polonaise qu'il recueille les premiers témoignages sur l'horreur de la solution finale.

Multipliant ses contacts pour étoffer son rapport il rencontre deux français réquisitionnés par le STO. Avec leur aide il se fait admettre dans un camp près d'Auschwitz en tant qu'interprète et soutien administratif. Il passe plusieurs jours à observer les fours crématoires.

Sa présence et sa persistance à questionner éveille les soupçons. Il décide de partir le 10 février 1943 mais est finalement arrêté ce même jour pour espionnage industriel. Il est expédié dans un camp de travail à Radwitz où il est soumis à des interrogatoires. Il s'évade et rejoint Bruxelles d'où il publiera son rapport dissuasif ainsi des milliers



de juifs d'obtempérer aux interpellations administratives de l'occupant.

Suite à cette publication il entre dans la clandestinité et entreprend des actions résistantes à proximité de Charleroi. Arrêté il sera expédié dans un camp de concentration aux Pays-Bas dont il va s'évader en avril 1944.

Après la capitulation de l'Allemagne nazie il entame une carrière de haut fonctionnaire à Genève au Bureau International du Travail et à l'OCDE.

En 1977 l'heure de la retraite sonne. Il s'établit dans un premier temps à Thonon puis à Féternes au hameau du Creux. A Féternes il se lie d'amitié avec Edmond Boujard et participera à de nombreuses associations de mémoires et résistances. Très marqué par la guerre il aura à cœur de témoigner auprès des collégiens et lycéens.

Victor Martin s'éteint le 2 novembre 1989 à l'âge de 77 ans sans jamais n'avoir cherché quelconque gloire ou reconnaissance de son incroyable parcours.

Après sa mort son parcours si romanesque inspirera écrivains et réalisateurs.

A son image, en toute simplicité, la commune rassemblée lui rendra désormais hommage tous les 8 mai.

2024 UNE ANNÉE DE COMMÉMORATION

Il y a tout juste 80 ans, l'année 1944 est une année de ruptures décisives en faveur des Alliés, qui voit les puissances de l'Axe reculer sur tous les fronts. À l'Est, l'armée rouge a pris l'initiative et lance une grande offensive qui lui permet de briser le siège de Leningrad puis de pénétrer à l'été en Pologne. À l'Ouest, les Alliés progressent péniblement en Italie, mais la percée des troupes françaises du général Juin sur le Garigliano permet la libération de Rome. Surtout, le territoire français redevient, avec les débarquements successifs sur les plages de Normandie et de Provence, le 6 juin puis le 15 août 1944, un champ de bataille. L'action conjointe des troupes alliées et de la Résistance permet la libération progressive de l'Hexagone, au prix de durs combats. Par ailleurs, les Alliés disposent désormais d'une capacité aérienne leur permettant de frapper directement l'Allemagne, qui subit des raids massifs destinés à démoraliser la population et à neutraliser ses moyens militaires. Enfin, à partir de la mi-1944, l'avancée des troupes

alliées, en particulier soviétiques à l'Est, permet la découverte des lieux de mise à mort nazis : en juillet 1944, en Pologne, l'Armée rouge découvre ainsi Majdanek et, en novembre 1944, les Américains de la 6^e armée découvrent, en Alsace, le camp de Natzweiler-Struthof.

Cette année 2024 marque un cycle de commémorations important pour notre commune de Féternes qui il y a 80 ans, fut marqué à jamais par des événements à la fois tragiques et héroïques. Le conseil municipal a fait le choix de faire de l'année 2024, une année importante de rassemblement de notre commune autour de son histoire.

CONFÉRENCE DU 17 FÉVRIER 2024

Le 17 février, le conseil municipal a souhaité vous réunir autour d'une conférence retraçant l'histoire de Féternes et plus particulièrement pendant la seconde guerre mondiale. Nous souhaitons avant d'ouvrir le cycle commémoratif, remettre en contexte tous ces événements pour qu'ils puissent être le mieux possible compris et commémorés. Ce fut également l'occasion de transmettre notre histoire aux jeunes générations ainsi qu'aux nouveaux habitants de la commune. On ne peut pas comprendre où l'on vit si l'on ne s'intéresse pas à ce qui s'y est passé. Nous remercions Pierre Guedu conférencier du soir et auteur du livre : "Féternes et le pays de Gavot au cœur de la Résistance" ainsi que Jean-Philippe Bened maire honoraire de la commune d'avoir répondu favorablement à notre proposition.



COMMÉMORATION DES RAFLES DU 20 FÉVRIER 1944

En effet en février nous avons commémoré le 80^e anniversaire des rafles. La photo de ces événements du 20 février 1944 à Féternes est devenue tragiquement célèbre. Le cliché noir et blanc de ces hommes alignés contre le mur de l'Eglise communale s'est reproduit dans la France entière, dans les journaux, aujourd'hui dans les musées et manuels scolaires, preuve de la cruelle symbolique de ces arrestations et des actions qui en ont découlé. Preuve également de la place stratégique qu'occupait Féternes au cœur de la résistance Haut-Savoyarde. Cette rafle s'inscrit dans une opération minutieusement orchestrée par la milice contre le village de Féternes poste de commandement du 1^{er} bataillon FTP. Dès 6h30 le chef de la milice accompagné de 400 hommes, d'un bataillon de groupe mobile de réserve, et de nombreux miliciens, investissent le village. En tentant de riposter deux résistants furent fusillés : René Bernicot un breton de 20 ans à Vougron et André Martin blessé, il est

traîné dans les rues du village par une corde puis fusillé à Flon. Les hommes du village qui n'ont pu s'enfuir sont rassemblés le long de l'église dans un froid glacial et dans la neige. Les miliciens s'emparent de Maurice Flandin chef FTP et incendient 2 granges à Flon. Le soir 32 personnes sont emmenées au Savoie Léman.



1944 c'est également la rafle du 20 mai 1944. Les liaisons téléphoniques coupées, l'interdiction de circuler y compris pour les bicyclettes, annonçait dès le 19 mai 1944 les événements tragiques qui allaient survenir sur le plateau et notamment à Féternes. En effet le 20 mai 1944, la SS Polizei, accompagnée par plusieurs miliciens procèdent à des arrestations et des rafles sur l'ensemble du plateau. Pendant ce temps-là, la maison chez Tantin au cœur du Chef-lieu est incendiée. A Féternes, 10 personnes sont arrêtées dont 5 seront déportées. Elles seront tout d'abord rassemblées à Thièze au café Aristide Grobel, avant que les Allemands opèrent sur place un tri. Les Féternians arrêtés sont ensuite conduits au Pax à Annemasse. Robert Echernier et François Charpin ne reviendront pas des camps de la mort.



LE 16 JUILLET 1944 : UNE BELLE HISTOIRE DANS UNE ANNÉE TRAGIQUE

Féternes est meurtri tout au long de l'année 1944, quand soudain le 16 juillet un bruit sourd retient l'attention des Féterniens de tout âge. Chacun se souvient du lieu où il était et de l'action qu'il faisait lorsqu'il aperçut au-dessus de sa tête un avion à une altitude étrangement basse. Cet avion c'est un bombardier américain de type B-17 dénommé le Denny Boy. Parti d'Angleterre avec pour objectif les usines BMW à Munich, il est touché par la défense aérienne avant d'avoir atteint son objectif. En perdition il cherche à se poser et atterrit en catastrophe sur le plateau de Champeillant, point culminant de notre commune.



L'équipage composé de 9 hommes et commandé par le lieutenant Fred Jones est indemne. Très rapidement les habitants de Féternes accourent sur site. Les Américains sont surpris eux qui pensaient être en Suisse se retrouvent finalement en France, non loin de la frontière mais en France. Les aviateurs ont été conduits par la résistance en direction de la vallée d'Abondance puis le pas de Morgins pour rejoindre la Suisse. L'avion quant à lui fut incendié et démonté par de nombreux habitants pendant que les Allemands et miliciens étaient tenus à l'écart par un fort dispositif déployé par les FTP.

L'équipage du Denny Boy composé de Fred Jones, John Griffiths, Charles Weaver, Robert Price, Clifford Hammersley, Milton Ktaz, Woodie Rose, Arthur Flores et Robert Stalwalker nous accompagne aujourd'hui durant cet hommage auquel plusieurs descendants assistent à nos côtés. C'est un grand honneur pour nous de pouvoir compter sur leur présence.

Une commémoration émouvante pour les 80 ans de l'atterrissage forcé du Denny Boy

Nous avons accueillis samedi 13 juillet 2024 en provenance de plusieurs Etats américains différents, des descendants directs des membres de l'équipage du Denny-Boy. Depuis plusieurs mois, un important travail fut accompli de concert entre la mairie, Michel Michoud et surtout Tim et Gail Kay habitants de Chez-Portay pour retrouver des descendants de l'équipage et les convier à un séjour à Féternes à l'occasion du 80^e anniversaire de cet évènement si marquant pour notre commune que l'atterrissage du bombardier américain de type B17 sur le plateau de Champeillant.

SAMEDI 13 JUILLET : PREMIERS PAS DANS LE CHABLAIS !

À midi, nous avons pu partager un bon repas au Pré Richard avec beignets de pommes de terre et charcuterie pour initier nos hôtes aux spécialités locales. Le magnifique panorama depuis Bernex nous a permis d'expliquer la spécificité du plateau de Gavot et sa place stratégique entre lac, montagne et frontière suisse. Évidemment le génépi est venu conclure le repas. Une expérience appréciée par nos hôtes Américains !



Après le repas, direction Champeillant pour les descendants de l'équipage du B-17. Séquence émotion pour eux qui ont pu pour la première fois découvrir ce site magnifique sur lequel leurs parents ont fait atterrir en urgence leur bombardier B-17 se croyant en Suisse le 16 juillet 1944. Le Maire a ensuite expliqué les multiples facettes de ce site à la fois impluvium des eaux minérales d'Evian, lieu cultuel avec la chapelle Notre-Dame des Septs Douleurs, prochainement centenaire, et bien évidemment historique avec l'histoire du B17. Un focus sur le bois Monsieur a également été réalisé. Certains n'ont pu retenir leurs larmes...



La première journée dans notre Chablais s'est achevée avec une réception à la mairie de Féternes. En présence, de Pierre-François Ducret, Alain Cappai et Patricia Vanderbrecht anciens maires de Féternes, de Michel Michoud passionné et fin connaisseur de l'histoire du B17, de Tim et Gail habitants de Chez-Portay personnes clés dans la venue des américains, d'élus du conseil municipal, de représentants des AFN et des petites mains qui ont œuvré dans l'ombre à l'organisation de ce séjour et de la cérémonie à venir. Nous associons Jean-Philippe Bened maire honoraire de Féternes qui n'a pu se joindre à nous. Ce fut l'occasion de partager collectivement un repas froid à base de spécialités locales préparé par Jacques Jordil et ses équipes. Plusieurs pièces d'avions ont été présentées à cette occasion aux descendants de l'équipage, non sans une certaine émotion. Les couleurs Américaines tronaient ce soir là aux côtés des couleurs françaises dans la salle du conseil. Merci à Géraldine Lacroix pour la décoration.



DIMANCHE 14 JUILLET : JOUR DE FÊTE NATIONALE SUR LA SUISSE !

Journée franco-suisse pour nos 10 américains en ce jour de fête nationale. A 10h, départ d'Evian pour embarquer sur « La Suisse » piloté par notre adjoint et capitaine Didier Lacroix. Ce magnifique bateau à vapeur de 1910 a ravi et impressionné nos hôtes tant sur la qualité des mécaniques que l'élégance des différents salons. S'en est suivi un repas à bord. Filets de perches, frites suivis de l'inévitable dessert suisse meringues et double crème. Après le repas descente au débarcadère de Chillon sous le regard de l'imposant château du XIII^e siècle. Le périple s'est ensuite poursuivi en direction de la commune de Glion.



Après avoir pris le funiculaire et sa pente aussi impressionnante que sa vue sur le lac, nous voilà arrivés à Glion et plus précisément à l'hôtel des Alpes, lieu qui a recueilli l'équipage du Denny Boy une fois la frontière Suisse passée avec l'aide de la résistance. Après ce moment de recueillement, descente en train crémaillère jusqu'à Montreux avant de retrouver un bateau à vapeur direction Evian. Une autre vision sur le rôle stratégique du plateau de Gavot à pu être développée par nos américains en voyant cette configuration si particulière depuis le lac.



LUNDI 15 JUILLET : PÉRIPLÉ DANS LA VALLÉE !

Pour ce troisième jour dans notre Chablais, ce fut l'occasion pour nos américains, de découvrir la vallée d'Abondance et ainsi suivre les chemins empruntés par leurs parents aidés par la Résistance pour rejoindre Morgins.



MARDI 16 : JOUR DE COMMÉMORATION ET DE RECUEILLEMENT

En ce mardi 16 juillet 2024, 80 ans jour pour jour après l'atterrissage du B17 à Champeillant, une foule immense est venue témoigner aux côtés des descendants de l'équipage de notre solidarité et de notre respect envers l'engagement de leurs parents lors de la seconde guerre mondiale.

La cérémonie a été ponctuée par deux discours. Le premier effectué par le Maire visant à remettre dans le contexte l'année 1944 à Féternes tout en délivrant un message de rassemblement autour de notre histoire commune. La parole a ensuite été donnée à Michel Michoud, passionné d'avia-

tion et particulièrement de cet événement. Comme l'a dit le Maire qui mieux que Michel Michoud, « l'homme du B17 » pour nous conter dans le détail ce moment historique que cet atterrissage forcé. A la suite des discours, plusieurs dépôts de gerbes ont été effectués au pied de la plaque commémorative inaugurée en 2003 au son des hymnes nationales françaises et américaines. Une séquence forte en émotion a suivi avec la remise en main propre à chacun des descendants de l'équipage, d'un morceau de tôle de l'avion gravée de l'inscription « 16 JULY 1944-16 JULY 2024, 80 ans DENNY BOY, FETERNES ». Les Américains ont à leur tour offert à la commune, une plaque commémorative de l'événement. Celle-ci sera installée et inaugurée chemin de la Pif près du lieu de l'atterrissage. Une parade aérienne composée de 2 mirages 2000 de l'armée française et le passage d'un bombardier de type DAKOTA est venue clôturer cette commémoration émouvante ayant rassemblée toutes les générations.

La cérémonie s'est ensuite poursuivie au son du cor des alpes, de l'accordéon et du vin de Féternes !





Chemins ruraux

Les chemins ruraux font partie indéniablement de notre cadre de vie rural.

Il est primordial de les maintenir entretenus et en bon état. Bien souvent la canalisation des eaux pluviales est un élément décisif de leur pérennisation.

Entre 2022 et 2024 c'est près de 3.5 km de chemins ruraux qui ont été remis en forme.



RÉFECTION DES CHEMINS DE CONCHE ET DILIGENCES

Les chemins de Conche et des Diligences ont bénéficié d'une réfection avec création de renvois d'eau.

INTERVENTION CHEMIN DE LA FIN

Le chemin de la Fin est un accès très important pour le monde agricole car il permet de desservir les nombreuses parcelles de la plaine des Fins Chaffards. C'est également un chemin très apprécié des promeneurs puisqu'il permet d'accéder à la vierge noire et aux anciennes vignes de Féternes. Une remise en état du chemin a eu lieu à l'été 2023 pour un montant de 34'000€. Une subvention de 11'500€ a été accordée par l'APIEME. Cependant la véritable problématique du secteur reste la canalisation des eaux pluviales. Seul un fossé tout le long permettrait de pérenniser l'état du chemin. Une discussion avec l'ensemble des propriétaires (une trentaine) devra être entamée pour trouver une solution durable. En plus de la réfection de ce chemin il a été procédé à l'enfouissement des réseaux secs (élec-

tricité et télécom). Dans ce secteur de nombreuses coupures survenaient du fait que la ligne se trouvait exposée au vent et par certains endroits prise dans la végétation. Une bonne coordination des travaux a permis de n'ouvrir qu'une fois le chemin. Merci à l'entreprise DKTP pour son professionnalisme.



CHEZ-GROBEL

La vardande côté Vougron a été totalement remise en forme avec remise en état du réseau d'eau pluviale qui était rompu à un endroit et l'installation d'une tête d'aqueduc. L'accès depuis le sommet de Vougron a également été refait. De ce côté de nombreuses plaques d'enrobés étaient encore présentes et créaient des marches importantes avec la voie d'accès. Le passage de véhicules était de plus en plus difficile. L'entreprise DKTP a ainsi remis en forme les chemins d'accès, en lien avec les services communaux et nettoyé et remis en état l'évacuation des eaux pluviales.



Réfection des chemins d'accès au secteur de Chez-Grobel



CHEMIN DU BOIS MONSIEUR

Ce chemin entre le carrefour des Menoges au pied de la montée de Champeillant et le hameau de Chez-Portay est stratégique pour à terme réguler l'accès à la Chapelle et son panorama. Le tronçon était devenu très détérioré du fait du ruissellement de l'eau, le rendant peu agréable à pratiquer. Une réfection complète a été opérée par le service technique.



CHEMIN DE CHEZ-TRUFFAZ : RÉAMÉNAGEMENT ET CRÉATION D'UN PIERRIER

En 2023 les deux accès au hameau de Chez Grobel avaient été remis en état ainsi que l'évacuation des eaux pluviales (fossés + réseau). C'est aussi en toute logique qu'en 2024 nous avons poursuivi le tracé en direction de Chez Truffaz. Près de 500m linéaire ont été traités (curage des fossés, débouchage des grilles et remise en forme du chemin). Un piège à cailloux a également été réalisé par les agents communaux dans le grand virage de Chez Truffaz. Cela permettra de stopper les branches et pierres et faciliter l'écoulement de l'eau. Une traversée de chemin a été installée avec un tuyau permettant le rejet dans les fossés existant en contrebas. Ce secteur avait jusqu'ici toujours tendance à faire apparaître une énorme retenue d'eau rendant le passage difficile.

L'ensemble de ce secteur bien qu'aujourd'hui inconstrucible mérite notre attention car il reste un lieu fréquenté par les agriculteurs, les chasseurs, les promeneurs...mais aussi une part d'histoire de nombreuses familles de Féternes.





Patrimoine

Mise en eau du bassin du Crêt de Vougron avec remise en état du captage du Grand Mas

Cela nous tenait à cœur c'est désormais chose faite grâce au service technique, l'eau de l'ancien captage du Grand-Mas sera de nouveau disponible pour les habitants ! Ce captage abandonné progressivement depuis les années 70 alimentait autrefois Vougron, Chez-Grobel et Chez-Truffaz. Ne respectant plus les normes de potabilité il a été petit à petit abandonné. Depuis nous continuons de capter l'eau pour la rejeter aussi sec dans le ruisseau via le trop plein !

Au vu des étés de plus en plus secs il nous apparaissait plus judicieux de la mettre à disposition de la population de façon à offrir une source pour soulager le réseau d'eau potable de diverses actions telles que l'arrosage. Vous pouvez désormais venir profiter de cette eau, qui coule au bassin du Crêt de Vougron. Un panneau pédagogique y a pris place expliquant d'où provient cette eau. Au total c'est près de 690 ml de réseaux créés pour relier le captage au bassin.



REPLACEMENT DES PORTES DES ANCIENS CAPTAGES AVANT LA REMISE EN SERVICE

Après avoir remis en eau le bassin du Crêt de Vougron récemment, plusieurs autres bassins ont été installés à l'aide d'anciennes sources abandonnées pour certaines depuis 30-40 ans. Avant tous travaux de reprise de canalisation et de mise en eau des bassins, les trappes d'accès aux anciens captages ont été refaites. Cette action permet une meilleure manipulation avec des trappes plus légères et une protection de l'eau captée puisque les éléments parasites comme les feuilles, cailloux ne peuvent désormais plus rentrer dans les captages et leurs chambres. Merci à l'entreprise locale La Forge de Larringes pour sa rapidité et son efficacité qui a permis aux captages des Molliez, des Crêts (3), de Chez-Grobel et du Grand-Mas d'être sécurisés.



Avant



Après

BASSIN VOUGRON

Un bassin a désormais repris place dans le secteur de Vougron. Depuis de nombreuses années seule la colonne béton était encore sur place et la végétation avait envahi les lieux. Le service technique a procédé au nettoyage de cet espace et a installé le bassin sculpté récemment lors du marché de Noël de la commune. L'épicéa utilisé provient des bois de l'Épineux.



RÉNOVATION DE L'ORATOIRE DE CURNINGES

L'oratoire présent dans ce carrefour est dédié à St Guerin patron des troupeaux. Autrefois cet oratoire était le témoin de pèlerinages des troupeaux. Construit en 1875, il est une figure incontournable de Curninges. Depuis plusieurs années il s'était abîmé et avait noirci. Un premier brossage a été effectué en 2022 afin de lui rendre un aspect plus agréable. Il a ensuite été confié à Alain Gilardi, artisan de la commune et passionné de patrimoine, la mission de lui redonner des couleurs. Une inauguration s'est tenue le 27 août jour de la St Guerin. Une bénédiction donnée par le père Louis Agerther suivie de celle d'une vache apportée pour l'occasion par Gérard Dufour. Le verre de l'amitié a ensuite été offert par l'AEPS à la coopérative laitière de Curninges.



VALORISATION DU PATRIMOINE ET MISE EN VALEUR DES ANCIENNES SOURCES AU HAMEAU DE SUR LES CRÊTES

Les travaux entrepris au printemps 2024 ont permis de valoriser le patrimoine de Sur Les Crêtes avec la mise en valeur de l'ancien lavoir qui devient grâce à sa couverture, sa passerelle et sa nouvelle berge lieu de halte et de pédagogie pour les promeneurs. Les anciennes sources tombées dans l'oubli depuis plus de 30 ans sont désormais remises en activité et coulent dans un bassin au sommet du hameau et non plus directement dans le ruisseau. Près de 320ml de canalisation ont été posées. Merci aux agents techniques pour le travail réalisé ainsi qu'aux sculpteurs du bassin qui ont accepté de le réaliser lors de la démontagne de Bernex. Merci à l'entreprise Cornier Rénovation et Jean-Michel Buffet (La Gerbaz) pour leur aide et conseils.



PRESSOIR CHEZ-GROBEL

Le pressoir de Chez-Grobel sort de l'oubli et de la végétation qui l'enfermait. La restauration de cet élément au cœur du carrefour de Chez- Grobel, marque la première étape de la mise en valeur du site. En effet suite à plusieurs acquisitions, un tènement de 1'250 m² sera aménagé en face de ce pressoir. Cet espace comprendra un arboretum, plusieurs arbres fruitiers, avec un cheminement agrémenté de panneaux expliquant l'histoire du hameau ainsi que celui de Chez-Truffaz.

Un bassin alimenté par une ancienne source sera installé ainsi qu'une aire de pique-nique. Une action qui combine préservation du patrimoine et mise en valeur du secteur. Prochaine étape dégrimage du mécanisme du pressoir et reprise du cerclage. Merci aux agents techniques et à l'entreprise Féterniante Cornier Rénovation Toiture pour ce travail.



Centre Communal d'action Sociale

SALLE LÉMAN

La salle Léman est située 475, route du Stade dans l'ancienne mairie. Aménagée en 2022, elle a pour objectif d'accueillir prioritairement des activités pédagogiques et culturelles à destination des différentes générations.

L'utilisation de la salle par des associations ou des particuliers est toutefois possible en fonction des disponibilités.

Elle peut être louée pour des événements, jusqu'à 40 personnes.

La cuisine équipée et la vaisselle pourront être mises à disposition.

Les recettes issues de la salle Léman visent à financer des actions sociales sur la commune.



REPAS ET COURONNE DES ROIS DES AINÉS



Plateau de Champeillant

Dossier spécial : Protection et préservation du plateau de Champeillant

Le site de Champeillant, point culminant de la commune, est un site d'exception de par le dégagement paysager qu'il offre sur le Léman, la chaîne montagneuse de la Dent d'Oche et le Mont Blanc. Le site dispose également d'atouts environnementaux notamment en étant situé au cœur de l'impluvium des eaux d'Evian, ce qui nécessite des efforts collectifs de préservation de cette ressource qu'est l'eau potable. Des atouts également culturels et historiques, avec bien évidemment la Chapelle Notre Dame des Sept Douleurs édifée en 1924 et l'atterrissage forcé du bombardier Américain B 17 en juillet 1944.

D'IMPORTANTES CONTRAINTES POUR PRÉSERVER LE SITE

En 2001 le classement du site en zone de protection du patrimoine architectural urbain et paysager (ZPPAUP), est venu apporter des précisions et surtout fixer un règlement concernant l'occupation de la zone et les différentes mesures à respecter afin de préserver les atouts qu'offrent ce panorama. Les constructions ont été interdites, seules les cultures basses sont autorisées ainsi que les clôtures mono fil. Les contraintes énoncées sont principalement supportées par le monde agricole et les collectivités. Le bon respect de celles-ci depuis 2001 ont permis de préserver l'aspect paysager du site.

PROBLÉMATIQUES : SURFRÉQUENTATION ET NON-RESPECT DU RÈGLEMENT

Depuis 2012 le site a obtenu comme de nombreux sites du Chablais, le label Géopark. Si ce label est venu reconnaître les qualités du plateau de Champeillant, il a également eu pour effet de le médiatiser et d'augmenter le flux de visiteurs. Aussi depuis 2012 nous devons répondre avec force à deux enjeux : l'application du règlement de la zone et la bonne cohabitation entre les différents usagers du site, le tout dans un souci de préservation du dégagement paysager qui fait la force du plateau de Champeillant.

- **Respect du règlement** : les agriculteurs sont contraints par le type de culture et ne peuvent mettre que de la clôture mono-fil limitant certaines exploitations. Ces contraintes sont totalement appliquées par le monde agricole. Malheureusement nous constatons que chaque jour une haie de voiture se constituait en bordure de la chapelle ou des champs rompant totalement la ligne paysagère et rendant difficile une photo du lac, du Mont Blanc ou de la chapelle sans qu'un rétroviseur, une portière ou un coffre ne soit présent sur le cliché. Cette incohérence d'application des règles n'était plus acceptable.
- **Le travail agricole non-respecté** : le plateau de Champeillant est reconnu également pour ses prairies entretenues qui offrent un cadre verdoyant et préservent la vue. L'entretien de ces prairies est à mettre au crédit du travail des agriculteurs. Cependant de nombreux usagers du site ne respectaient pas ce travail en allant stationner dans les champs piétinant ainsi le foin et mettant à mal le travail de plusieurs exploitants.



Une première série de réponse a été apportée en 2024 avec pour objectif de libérer le panorama de Champeillant des véhicules qui obstruaient le dégagement visuel et préserver le travail agricole qui façonne le site.

Le service technique a été pleinement mobilisé sur l'ensemble des réponses apportées au cours de l'année 2024 et nous les remercions.

1) Tout d'abord dans le printemps 2024 c'est l'accès à Champeillant côté Ouest qui a été traité avec la remise en état du chemin de Bois Monsieur axe structurant pour les promeneurs reliant Chez-Divoz à Chez-Portay en évitant d'emprunter la RD. Au pied de la montée de Champeillant au carrefour des Menoges et au départ du chemin du Bois Monsieur a été créé un parking de 8 places afin d'offrir une alternative au parking plus proche de la chapelle et offrir la possibilité de découvrir le secteur d'une autre manière.



2) L'ancien parking situé dans le périmètre immédiat de la chapelle a été supprimé de façon à libérer les vues sur le Mont Blanc et la Chapelle Notre Dame des Sept Douleurs. Ce parking comprenant 18 places a été remplacé par un parking plus important mais éloigné du périmètre de protection dans le secteur du Nattay.

3) L'emplacement retenu dans le secteur du Nattay était une ancienne friche dont l'impact visuel n'était pas très positif. Les travaux ont permis de créer 25 places de stationnement en remplacement de celles supprimées à proximité de la chapelle sur une partie du tènement tout en résorbant la friche sur le reste du terrain qui est désormais rendu au monde agricole (5'100 m²). Cette réalisation aura eu un double bénéfice : éloigner les voitures du champ de vision paysager et supprimer cette friche.



4) La route du Nattay bien connue pour ces trous béants est ainsi devenue la principale voie d'accès aux stationnements. Le service technique a ainsi en interne créé sous la route un réseau d'eaux pluviales sur près de 300ml. Une fois les eaux canalisées, les enrobés ont été appliqués afin que nous disposions d'un accès à la hauteur du site.



5) Suite à ces différents travaux, une réunion publique avec les riverains a permis de s'accorder sur la réglementation de l'accès au site de Champeillant avec comme principal objectif de sécuriser la traversée de Chez-Divoz. Aussi il a été installé un sens interdit à la montée de Chez-Divoz, ce qui a valu de diminuer significativement le flux de véhicules depuis cet axe. Des portiques ont également été installés après les parkings du Nattay et des Menoges ainsi que Sur Les Crêts afin d'interdire le stationnement en dehors des zones prévues à cet effet. L'accès aux personnes à mobilité réduite est rendu possible grâce à la présence rapprochée de 2 places PMR.



Une bonne partie des travaux a pu être effectuée en interne pour un montant de 35'000€, seule la reprise en enrobé de la route du Nattay a été sous traitée pour un montant de 72'000€. Soit un total de 107'000€.

QUELLE SUITE ?

Bien conscients que la régulation de l'accès à Champeillant n'a pas solutionné toutes les problématiques du secteur, nous allons enclencher une étude plus ciblée sur la sécurisation de Chez-Divoz-Chez-Portay. Les discussions porteront à la fois sur la sécurisation, la mise en compatibilité des réseaux et bien évidemment la question des déplacements.

Cependant le problème de fond que nous rencontrons à Champeillant et ailleurs sur notre commune est avant tout le manque de civisme et de respect des uns envers les autres ! La gendarmerie ne peut pas venir contrôler chaque jour ce qui se passe sur la commune, tellement ses moyens sont contraints au niveau humain. Evidemment cela aurait été la solution idéale, mais elle est pour l'heure impossible. Il faut donc faire preuve collectivement d'un élan de responsabilité, c'est la seule façon d'améliorer cette situation.



Le couple emblématique de Thièze Dédé et la Bébelle

Hommage à André Jordil

**HOMMAGE ET ANNIVERSAIRE
POUR LE DÉFENSEUR
DU DERNIER VIN DE FÉTERNES**

Le 28 septembre 2024, nous avons appris avec tristesse la disparition d'André Jordil. Une figure de Féternes et tout particulièrement de Thièze qui fut et qui restait pour lui le seul Chef-Lieu de Féternes, s'en est allée. C'est en 1953, qu'il replante une vigne, à contre courant des autres propriétaires qui les arrachaient. 2023 a marqué le 70^e anniversaire de cette replantation. Le Maire tenait à se saisir de ce bulletin municipal pour retranscrire l'hommage qu'il a adressé à ce Féternian qui aura marqué son village et dont l'héritage est aujourd'hui fièrement perpétué.

UN FÉTERNIANT ENRACINÉ

Né le 11 mai 1934 à Féternes, il inscrira toute sa vie dans son village. Ses parents Esther et Mariette l'élèvent au cœur de Thièze avec des valeurs fortes et avant tout celle du travail. Son père ayant un four à pain au centre du hameau, il décide en 1932 d'acquérir une maison qui deviendra par la suite la boulangerie. Dès l'âge de 12 ans, Dédé apprend le métier, se réveille à l'aube pour que l'étal soit prête pour les premiers clients.



Dédé, au four depuis l'âge de 12 ans !

DANS LA CHALEUR DU FOUR À PAIN

En 1963, il reprend l'affaire familiale avec son épouse Isabelle David-Chaux dite Bébelle. Ce couple emblématique de Thièze, va par sa détermination, son travail et son sens de l'accueil faire prospérer la boulangerie, qui s'agrandit proposant ainsi petite épicerie et bar. La boulangerie Jordil devient rapidement une institution dans le village et bien au-delà. Dédé dans la chaleur du four, préparant les pains de campagne à l'ancienne pendant que Bébelle assure le service au comptoir. Un duo indissociable qui n'aura eu de cesse de se moderniser pour offrir aux habitants un lieu mêlant authenticité et convivialité. Leur réputation dépassa de très loin les simples frontières du village notamment avec les célèbres couronnes des rois ! Le produit phare de la boulangerie Jordil !

LE VIN COMME PASSION, UN MOYEN DE FAIRE RAYONNER THIÈZE ET FÉTERNES !

Bien que Féternes compte encore près de 10 bistrotts en 1963, celui du « Bon de Vin de Féternes » se détache grâce à son propre vin. En 1953, André Jordil a replanté 2'600 m² de vignes sur une parcelle où le pâturage avait remplacé le travail du raisin. La vigne à Féternes autrefois emblématique a connu des mésaventures. D'abord le phylloxera, un parasite qui a sévi sur une grande partie du bassin lémanique à la fin du XIX^e siècle.



La vigne Au Clos de Lesvaux

A cette épidémie est venue s'ajouter les malheurs de la guerre de 1914 relayant le travail agricole au second plan. Dédé a avec ténacité pris soin de sa vigne, la dernière de Féternes, replantée quand tout le monde arrachait la sienne. Il a par son travail et sa détermination, méticuleusement su prendre soin de ses ceps de chasselas pour perpétuer la tradition du vin à Féternes. Les vendanges pour Dédé, c'était jour de fête ! Bien évidemment l'importance c'est le travail, la récolte... mais tous ses amis, ouvriers d'un jour, dans cette journée si importante de l'année savaient qu'après l'effort se trouvaient le réconfort ! Dédé y tenait, après les vendanges place au casse-croûte, et pas question de manquer ! C'était un véritable banquet.



La vigne Au Clos de Lesvaux

Après ce moment d'euphorie et de convivialité, place au travail, toujours le travail ! Comme il le disait « Du bourru à la bouteille, le goût du vin change à 100% ». Place au travail en cave où là encore c'est tout un savoir-faire très technique qu'il a dû s'approprier. Il apportait ainsi autant de soin à la vinification qu'à l'entretien de sa vigne. Son plaisir était d'ouvrir d'une année à l'autre la première bouteille du nouveau millésime.

DÉDÉ LE PASSIONNÉ

Dédé c'était avant tout un homme de passion. Une passion du terroir, de son village, de son métier, de la vigne. Cette passion dont il a hérité et dont il a également su faire hériter à son fils Philippe qui reprendra derrière lui la boulangerie et le travail de la vigne et également à sa petite fille Manon investie avec une passion similaire à celle de son grand-père dans la préservation du vin de Féternes ! Au-delà de ça c'est une famille entière qui est rassemblée autour de cet homme au caractère fort, et aux valeurs bien ancrées issues de son enfance à Féternes.

Dédé c'était également une voix qui porte, comme un coup de tonnerre dans un ciel orageux. Il disait ce qu'il avait à dire ! Il le disait avec force, conviction mais encore une fois surtout avec passion ! Son village il l'aimait et le connaissait par cœur, sans parler de Thièze ! Ses convictions étaient aussi tranchées que passionnées et pour cela nous ne pouvons que le remercier.



Dédé lors des vendanges, grappe à la main

Son village il l'a vu se transformer en profondeur, non pas en tant que spectateur mais bien en tant qu'acteur. Il aura connu le temps où il devait aller Chez la Mimi du bureau pour téléphoner au meunier, c'était alors le seul téléphone à Thièze ! Puis l'installation de l'usine Chaudronnerie du Léman qui devient par la suite Valente en face de la boulangerie, la disparition des différents bistrotts de Thièze...

Dédé comme les jeunes féternians de sa génération fut également mobilisé en Algérie, bien loin de sa terre natale de Thièze, dont il reviendra comme ses conscrits et amis, marqué à vie. Il fut un membre historique des AFN de Féternes et du Gavot.

Un simple hommage écrit ne peut pas traduire ce sentiment mêlé qui nous anime entre tristesse de sa disparition et bonheur d'avoir pu côtoyer ce personnage si attachant et enrichissant. Féternes perd une nouvelle fois un grand témoin de l'évolution de la commune.

**Il est parti rejoindre sa sœur Hélène
qui nous a quittée en 2020 et pour qui
nous avons également une pensée.**



Claude Fourneyron grand artisan de la mise en lumière de la vigne de Féternes avec ses livres et ses articles, au côté de Dédé

DÉCHETTERIE INTERCOMMUNALE - DÉCHETTERIE DE VINZIER

Lieu : Vers les Granges - Tél. 04 50 73 58 00

Horaires d'été du 1^{er} mai au 31 octobre

Horaires d'hiver du 1^{er} novembre au 30 avril.

Les déchetteries de la CCPEVA sont fermées les jours fériés.

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENREDI	SAMEDI	DIMANCHE
Horaires d'Été	8 h 30 - 12 h 13 h 30 - 18 h	8 h 30 - 12 h 13 h 30 - 18 h	8 h 30 - 12 h 13 h 30 - 18 h	8 h 30 - 12 h 13 h 30 - 18 h	8 h 30 - 12 h 13 h 30 - 18 h	8 h 30 - 12 h 13 h 30 - 18 h	
Horaires d'Hiver	10 h - 12 h 13 h 30 - 17 h	10 h - 12 h 13 h 30 - 17 h	10 h - 12 h 13 h 30 - 17 h		10 h - 12 h 13 h 30 - 17 h	10 h - 12 h 13 h 30 - 17 h	

COLLECTE DES DÉCHETS

Pour plus d'informations sur la collecte des déchets, consultez le site la CCPEVA.

<https://www.cc-peva.fr>



AGENCE POSTALE COMMUNALE

Lieu : située dans la Mairie.

Tél. 04 50 72 56 81

Horaires d'ouverture :

Lundi : FERMÉ

Mardi : 14 h 30 - 16 h 30

Mercredi : 14 h 30 - 19 h 00

Jeudi : 13 h 30 - 16 h 30

Vendredi : 8 h 30 - 11 h 30

Samedi : 8 h 30 - 11 h 30.

MAIRIE

1, place du 20 Février 1944 - 74500 Féternes

Téléphone 04 50 73 41 79

E-mail : accueil@feternes.fr

Site Web : www.feternes.fr

La mairie de Féternes est ouverte :

Mardi, mercredi et jeudi de 13 h 30 à 18 h 00

Vendredi de 8 h 30 à 11 h 30 et de 13 h 30 à 18 h 00

Samedi de 8 h 30 à 11 h 30.

BIBLIOTHÈQUES DU GAVOT

LE RÉSEAU DES BIBLIOTHÈQUES A VOTRE SERVICE



Le réseau des Bibliothèques du Gavot est à votre disposition pour la consultation gratuite de livres, albums, BD et autres.

Ces espaces de détente, de travail et de convivialité vous attendent dans les 5 bibliothèques du Pays de Gavot à Bernex, Champanges, Larringes, Saint-Paul en Chablais et Thollon-les-Mémises.

Bénévoles et agents de bibliothèques vous accueillent chaleureusement dans ces espaces culturels ouverts à tous.

Lien vers le site des Bibliothèques du Gavot :

<https://bibligavot.opac-x.com/accueil>

Un tarif unique vous donne accès à tout le réseau.

1 CARTE DE LECTEUR = 1 ACCÈS AUX 5 BIBLIOTHÈQUES

Tarifs d'inscription :

- moins de 18 ans / plus de 70 ans : GRATUIT

- adulte (1 carte d'1 an) : 10 €

- couple (2 cartes d'1 an) : 17 €

- vacanciers, saisonniers : 5 € pour un abonnement courte durée.

RAPPEL

Un arrêté du 27 mai 2008 relatif aux bruits de voisinage précise que les travaux, notamment de bricolage ou de jardinage, réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore ou des vibrations transmises tels que tondeuses à gazon, motoculteurs, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques (liste non exhaustive) ne peuvent être effectués que :

- les jours ouvrables de 8 h 00 à 20 h 00
- les samedis de 9 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 19 h 00.

interdiction les dimanches et jours fériés

